

TOME 151-II

ANNÉE 1993

BULLETIN MONUMENTAL

DIRIGÉ PAR

ALAIN ERLANDE-BRANDENBURG

REVUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

JEAN MESQUI

avec la collaboration de Marcel BELLOT
et Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP

**Le Palais des comtes de Champagne à Provins
(XII^e-XIII^e siècles)**

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PALAIS DE CHAILLOT

1, PLACE DU TROCADÉRO

PARIS

LE PALAIS DES COMTES DE CHAMPAGNE À PROVINS (XII^e-XIII^e SIÈCLES)

par Jean MESQUI

avec la collaboration de Marcel BELLOT et Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP

Provins compte parmi les villes les plus riches au plan du patrimoine médiéval, mais aussi, paradoxalement, parmi les moins connues, si l'on excepte l'architecture religieuse et l'architecture militaire (1). L'architecture civile de cette ville reste mal connue, malgré son universelle présence dans la topographie urbaine (2) : les maisons médiévales sont encore reconnaissables dans nombre de bâtiments contemporains, et justifieraient certainement des études de détail très poussées.

Au centre du dispositif urbain se trouvait autrefois le siège du pouvoir féodal, le palais, comme dans tant d'autres villes médiévales ; or il se trouve qu'à Provins, il a été conservé, tout en étant profondément modifié au cours des siècles. Ce palais comtal est jusqu'à présent resté inaperçu, en raison vraisemblablement des modifications qui l'ont affecté, et qui ont empêché sa lecture. Pourtant, moyennant une analyse soignée, cet ensemble palatial des comtes de Champagne fournit un exemple remarquable de l'architecture palatiale des grands princes aux XII^e et XIII^e siècles.

Aussi l'analyse de ce bâtiment complexe s'impose-t-elle, non sans risques, en raison de l'absence de sources, et des modifications de l'édifice ; mais avec une extraordinaire richesse de suppositions venant argumenter la question ouverte des grands palais princiers antérieurs à la seconde moitié du XIV^e siècle.

L'HISTOIRE DU PALAIS

LE SECTEUR RÉSERVÉ

On ne reviendra pas ici sur l'histoire générale du *castrum* (ou *oppidum*) de Provins, déjà décrit par ailleurs (3). Au moins peut-on en retenir que le site de Provins, l'éperon barré dominant Voulzie et Durteint, était siège d'un établissement administratif, centre d'un *pagus* carolingien, dès le IX^e siècle. Les textes anciens n'apprennent quasiment rien sur la structure de ce *castrum* avant 1137, où pour la première fois est mentionnée la *tour du comte*, l'ancêtre du « donjon » actuel. Cette tour apparaît comme limite orientale du secteur de certaines foires : dès lors se fige la distinction entre la zone du pouvoir, contenant la tour, le palais et la collégiale Saint-Quiriace, et la zone du commerce centrée autour des Changes à l'ouest.

Ainsi s'impose l'idée d'un secteur réservé dans la partie orientale de l'éperon barré, à l'est de la tour maîtresse qui sert de limite aux foires en 1137. De fait, les documents ultérieurs vont prouver ce caractère particulier de la zone située à l'est de la tour, quand bien même cette dernière sera reconstruite sur sa motte, avec une chemise, dans le troisième quart du XII^e siècle. La tour délimite, en effet, une aire affectée au pouvoir civil et religieux : civil avec un palais, religieux avec une collégiale et son cloître.

LES PREMIÈRES MENTIONS DU PALAIS

Le comte Thibault II mena, dans les années 1130-1140, une tentative de réforme du cadre ecclésiastique de l'église la plus proche de la résidence palatiale, Saint-Quiriace : il implanta dans cette église des chanoines réguliers provenant de Soisy, concurrençant gravement le collège de chanoines séculiers siégeant depuis le XI^e siècle sur le plateau.

Le conflit entre chanoines séculiers et chanoines réguliers fut des plus aigus : au point de justifier, dans les premières années du principat d'Henri I^{er}, la coupure entre les deux communautés. En 1157, les chanoines réguliers furent installés sur l'emplacement d'une « Maison-Dieu », celle de Saint-Jacques, établie à l'ouest du *castrum* primitif. Henri I^{er} résolvait ainsi un problème majeur, s'octroyant vraisemblablement une liberté d'occupation topographique : il put délimiter le « cloître Saint-Quiriace » à la mesure du nombre de chanoines séculiers, ceux-ci disposant désormais d'un espace réservé à leurs maisons (4).

Il est remarquable de constater que la première mention du palais de Provins date de 1161 : c'est dans cette année qu'Henri signe une charte en faveur de Saint-Quiriace *Pruvini, in palatio*. Trois ans plus tard, en 1164, c'est également du palais que part une charte réglementant la foire de mai de Provins ; à nouveau, une charte de 1165-1166 est signée du palais de façon explicite. On en citera une autre en 1172-1173 ; une autre encore en 1175-1176, et une en 1176 (5). L'important n'est pas ici le fait de mentionner le lieu du palais dans l'absolu : mais au contraire le fait que, relativement aux autres mentions d'origine des chartes comtales cataloguées, Provins est quasiment le seul site où, de temps à autre, les rédacteurs signalent spécifiquement l'édifice où fut établi l'acte. Sur quelques trois cent vingt actes signés par Henri, on relève, outre les six désignant le palais de Provins, seulement sept autres qui font état précisément du lieu de signature : Saint-Étienne de Meaux en 1152-1153, le *castrum* de Provins la même année, le *castellum* de Meaux en 1156, l'église Saint-Étienne de Troyes en 1164, Saint-Quiriace de Provins en 1166, le chapitre cathédral de Troyes en 1168, enfin la chambre à coucher du comte à Troyes (*thalamus comitis*) en 1177-1178 (6).

On ne peut considérer comme fortuites ces mentions des lieux de passation des actes. Les rédacteurs avaient sans doute à cœur de personnaliser au mieux les chartes ; quel meilleur moyen que de signaler l'édifice où se déroulait l'acte, s'il était au moment de la signature dans un état remarquable ? Aussi, alors que la mention de la chambre à coucher du comte à Troyes en 1177-1178 semble attester surtout du lieu inhabituel de passation de l'acte, les mentions répétées du palais de Provins entre 1161 et 1176 sont présomption pour qu'il ait eu une importance particulière dans ces années.

Il faut, de ce point de vue, noter que Provins fut, pour le comte Henri I^{er}, résidence privilégiée, voire seconde capitale : sur deux cent soixante quatre actes dont le lieu de délivrance est connu entre 1152 et 1181, cent six sont expédiés de Troyes et quatre-vingt-deux de Provins, les soixante seize restants de tous autres lieux confondus...

Aussi la fondation d'une chapelle palatiale privée entre 1176 et 1179 apparaît-elle comme un témoignage de cette place particulière qu'occupait le palais provinois dans la vie comtale (7). Sans doute ne faut-il pas exagérer la valeur statistique de l'ensemble de ces éléments ; pour autant, ils fournissent une indication précieuse sur le rôle que joua le palais provinois dans la vie politique du comte, alors même qu'était construite une nouvelle tour maîtresse à la mesure de son ambition, et qu'était mise en chantier la grande collégiale neuve à proximité immédiate.

LE PALAIS AU TRAVERS DES MENTIONS MÉDIÉVALES . LA CHAPELLE À DEUX NIVEAUX

Par la suite, les mentions du palais se font très rares : à partir de la fin du XIII^e siècle, les comtes (ou plutôt leurs rédacteurs) n'estiment plus nécessaire de mentionner les lieux précis d'expédition des actes : plus une fois, dans les chartes comtales, n'est faite mention du palais ou de ses éléments constituants.

Il faut attendre 1232 pour trouver, dans le cartulaire des Templiers, un acte mentionnant le don, par Étienne et Isabelle de Chauconin du tiers de la maison de feu Thibault le Concierge, située à côté du palais (*juxta aulam domini comitis*) (8). Preuve de l'existence d'un office de concierge pour le palais : le concierge était un homme important, à qui revenait la garde de l'édifice.

A nouveau, il faut attendre un peu moins d'un demi-siècle pour que soit mentionné le palais dans les documents officiels. Cette fois, c'est dans l'Extente, inventaire des biens des comtes de Champagne qui fut réalisé en 1275-1276, que l'on trouve une brève description : ... *habet dominus domum quae dicitur aula, in qua sunt multa edificia pro ipso domino; indiget diligenti retentione. Et est ibi capella in qua sunt sex capellani et duo vicarii, et dominus instituit* (9). Le palais, qui comprend de nombreux bâtiments, possède également une chapelle; on note avec intérêt qu'en 1276, il manque d'un entretien conséquent, ce qui n'est guère étonnant puisque la dynastie comtale s'est éteinte en 1270 après la mort de Thibault V. Celui-ci avait-il pu s'intéresser au palais? Peut-être, puisqu'il fonda le couvent des Jacobins en 1269; en 1268, il avait montré son intérêt pour le palais provinois en modifiant la structure de la chapellenie palatiale.

Il est vrai que la situation, lorsqu'il la prit en compte en 1268, n'était pas reluisante : les desservants de la chapelle palatiale, faute de ressources et peut-être de contrôle, s'en allaient loger dans les autres églises provinoises, au point de ne plus assurer d'offices au palais. Thibault V mit fin par la force (en flagellant les fautifs) à cette situation, tout en fournissant de nouveaux revenus au chapitre palatial de manière à éviter les incidents à l'avenir. C'est alors que l'on trouve, pour la première fois, mention d'une chapelle double au palais : chapelle inférieure dédiée à saint Blaise, chapelle supérieure dédiée à sainte Marie.

Ces indices des années 1270-1280 semblent attester d'un certain abandon du palais, trop peu fréquenté par le pouvoir. Les donations comtales en faveur de la chapelle purent-elles mettre un frein à la dégradation due à l'absence de plus en plus marquée des souverains en la ville? L'Extente de 1275-1276 paraît prouver le contraire.

Siège de la justice comtale, le palais devint après le rattachement au domaine royal en 1285 siège de la justice royale. Les comptes du douaire de Jeanne d'Évreux mentionnent en 1340-1341 des travaux « en la Salle le Roy ». En 1355, on trouve mention, dans l'énumération des propriétés du chapitre Saint-Quiriace, d'un jardin tenant à l'*aula regis*; en 1385, une maison canoniale est signalée comme tenant aux maisons du Roi appelées le Palais (*aula*) (10). Un acte important passé en 1412 entre les habitants de la Ville basse et ceux de la Ville haute sur l'entretien des fortifications signale que « en la fermeté dudit chastel en devers la ville est comprise la fermeté de l'Ostel du Roy nostre site, faisant fermetté tant dudit hostel comme dudit chastel » (11).

En 1516, la maison canoniale de Pierre Branchu tient à l'« Hôtel du roi » (12). L'élément essentiel de l'« Hôtel du roi » était l'« Auditoire », qui sera identifié plus loin à la grande salle neuve; en 1513, les statuts faits pour la corporation des couvreurs, tuiliers et cloutiers y sont promulgués (13).

LA TRANSFORMATION EN COLLÈGE (1670)

Ce n'est qu'en 1670 que l'ancien palais comtal reçut une nouvelle dignité, se trouvant transformé en collège, sous la direction des pères Oratoriens (14). Il était passé entre-temps dans le patrimoine communal, sans doute peu avant l'installation de 1670, puisque le contrat d'établissement fut passé entre la ville et les pères; il est resté dans ce patrimoine jusqu'aux récentes lois de décentralisation qui entraînèrent son transfert dans le patrimoine régional. L'Auditoire, quant à lui, était transféré à l'Hôtel de Ville en Ville basse (15). Un an plus tard, un devis de remise en état était établi pour adapter l'ancien palais à ses nouvelles fonctions : ce devis demeure aux Archives nationales (16).

On peut noter avec intérêt l'affectation toute particulière de l'ancien palais en collège : le plus souvent, les palais finirent en préfectures ou sous-préfectures, ou en palais de justice. A Provins, la sous-préfecture s'installa en Ville basse, délaissant l'ancien organe du pouvoir hors du secteur économiquement actif. Quoi qu'il en soit, le devis de 1671 traduit la volonté des pères Oratoriens de restructurer l'ancien complexe seigneurial, à commencer par la grande salle, en un ensemble destiné aux cours, au logement des élèves et des pères.

Dès lors, le palais ne fut plus qu'un établissement d'enseignement, s'adaptant peu ou prou aux modes. En 1883 vint le temps de la restauration, qui malheureusement modifia de façon considérable l'état primitif du palais, livrant un ensemble bâti revu et corrigé. L'aspect, les fonctions et l'architecture du palais reçurent alors une vigoureuse remise à niveau, sur laquelle on va s'étendre.

Très exactement huit décennies plus tard, l'administration de l'Éducation nationale allait à nouveau restructurer et rénover l'établissement de façon considérable; 1963 fut, de ce point de vue, une année néfaste, les

travaux se déroulant en l'absence de tout contrôle archéologique, alors même que le substratum livrait d'inestimables trésors (17). Le collège, devenu lycée, prenait alors son aspect définitif, celui que l'on connaît aujourd'hui : les travaux, menés sans grande discrétion, parachevèrent la mise à mort de l'ancien palais.

LA DOCUMENTATION DU PALAIS

Pour restituer le palais, force est de faire appel à la documentation, tant sa forme actuelle résulte de modifications surajoutées. Quelle est-elle ? Le seul moyen est de remonter le temps : on est aidé, de ce point de vue, par l'existence de relevés assez détaillés levés avant la restauration des années 1963. Le collège de Provins prit, à cette date, l'aspect actuel avec sa couronne d'édifices modernes établis à mi-pente sous les pignons orientaux de l'ancien édifice. Il a été possible de retrouver les plans antérieurs à la construction des édifices actuels, dressés avant 1963 (18). M. Bellot a pu retrouver par ailleurs certaines photographies privées, prises peu avant 1939, représentant la façade sud de l'enceinte du palais, vers les jardins.

Poursuivant la remontée dans le temps, M. Bellot a pu mettre au jour, dans les archives communales de Provins conservées à la Bibliothèque municipale, les relevés établis par le Conducteur des Ponts-et-Chaussées ayant servi à la consultation d'architectes de 1881 préalable au grand bouleversement de 1883. On trouve dans les dossiers les documents antérieurs à celle-ci, ainsi que le projet de modification des bâtiments (non exactement suivis lors du chantier, suite vraisemblablement à des modifications introduites par l'architecte retenu) (19). Les travaux de 1883 sont couverts par ailleurs par un dossier conservé aux Archives départementales de Seine-et-Marne, dépourvu de plans, mais contenant une partie des décomptes de chantier (20).

Pour cette période charnière, l'on dispose d'une photographie dans les archives de la Caisse nationale des Monuments historiques antérieure à la restauration de 1883 ; mieux, la Bibliothèque de Provins conserve quatre photographies prises en 1883, pendant les travaux de restauration (21). Ces cinq photographies permettront, dans la suite de l'analyse, de formuler certaines hypothèses quant à l'état initial, puisqu'elles fournissent un aspect antérieur à l'état actuel, relativement traumatisant.

Si l'on poursuit la remontée dans le temps, les dossiers des Archives départementales de Seine-et-Marne, ainsi que ceux de la Bibliothèque municipale de Provins, fournissent maints détails sur les travaux d'entretien des trois premiers quarts du XIX^e siècle. Mais, au-delà, il faut sauter deux siècles, pour retrouver en 1670-1671 le dossier consacré à la prise en charge par les Oratoriens, formé d'un devis et de deux plans (fig. 2) qui sont, en quelque sorte, la référence la plus ancienne (22).

LE PLAN D'ENSEMBLE DU PALAIS

Le plan d'ensemble du palais se déduit de la consolidation des diverses pièces d'archives citées plus haut, à laquelle on peut agréger la connaissance des archives foncières médiévales relatives au *castrum*. L'image qui résulte de cette consolidation n'est pas antérieure aux années 1670, puisque le document le plus complet représentant l'ensemble du palais est le plan des Oratoriens (fig. 2). Aussi ne peut-on affirmer que l'image ainsi fournie reflète exactement la structure médiévale ; il est probable même que cette image n'est que le résultat d'une évolution des structures foncières au cours du Moyen Âge (fig. 1).

LA STRUCTURE GÉNÉRALE AU SEIN DU « CASTRUM »

Le palais, dans son état définitif, occupait une place privilégiée, à la proue de l'éperon dominant le confluent entre Voulzie et Durteint (fig. 1, A). La zone réservée au souverain occupait l'intégralité de la superficie existant à l'extrémité orientale de l'éperon ; au sein de cette zone, le palais proprement dit, dans son état consolidé, formait une figure approximativement carrée, sur laquelle ne débordait que le chevet de la chapelle comtale vers l'est.

Immédiatement à l'ouest s'étendait la zone affectée à Saint-Quiriace, avec le cloître de cette collégiale (fig. 1, B, b-b-b). Cette zone se heurtait à la fortification féodale du comte, la tour maîtresse, dite aussi Tour aux Prisonniers, ou plus classiquement Grosse Tour (23).

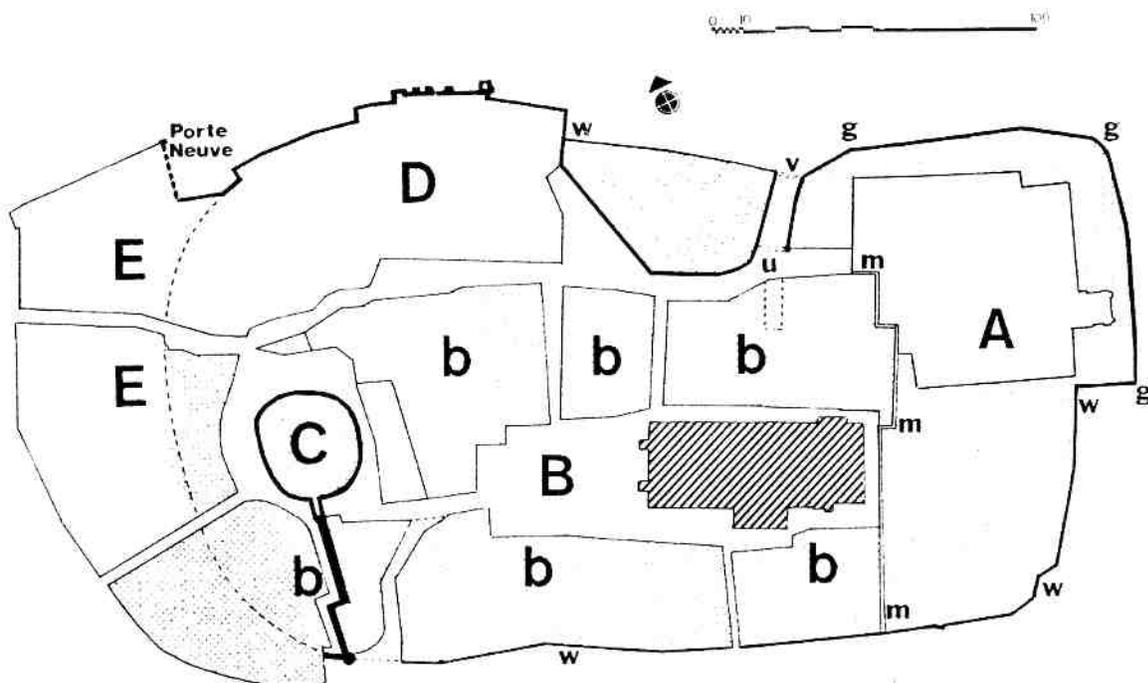


FIG. 1. — PLAN DE SITUATION DU PALAIS DANS LE PARCELLAIRE DU CADASTRE DE 1844

Restitution des partitions foncières du *castrum* originel de Provins. 1 : Secteur comtal : palais et Grosse Tour. 2 : Collégiale Saint-Quiriace. 3 : Domaine éminent primitif du chapitre Saint-Quiriace. 4 : Domaines éminents seigneuriaux, peu à peu donnés aux communautés ecclésiastiques provinoises. 5 : Secteurs récupérés par le Chapitre Saint-Quiriace à partir du XIV^e siècle. 6 : Jardins extérieurs au *castrum*. A : Palais. B : Cloître Saint-Quiriace. C : Grosse Tour.

La structuration foncière du *castrum* était donc assez claire; le caractère de la limite entre zone palatiale et zone canoniale, telle que résultant du plan des Oratoriens (fig. 2), permet même d'affirmer que la structuration fut volontariste. Mais l'examen du plan fourni en fig. 1 autorise à reconnaître un processus d'extension de la zone strictement palatiale dans le secteur qui lui était réservé au nord-est. En effet, la protubérance nette qui forme l'enceinte du palais vers le nord-est (fig. 1, **g-g-g-g**) traduit, sans doute aucun par rapport à la symétrie originelle, une appropriation des escarpements grâce à des murs de soutènement permettant au palais d'acquiescer une vie propre gagnée sur le périmètre urbain.

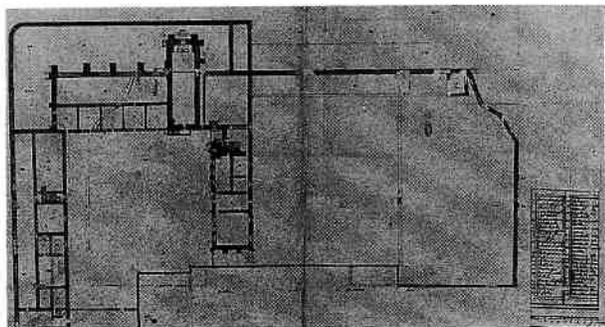


FIG. 2. — PLAN DU PALAIS VERS 1671, DIT PLAN DES ORATORIENS (Arch. nat., N III, Seine-et-Marne 461-3)

L'ENCEINTE EXTERNE **g-g-g**

Au plan topographique, l'ensemble palatial est marqué, au premier chef, par une enceinte externe formée d'une partie centrale se raccordant à des éléments fortifiés de caractère urbain. Au nord-est du *castrum* primitif, elle constituait la protubérance dont il vient d'être question (fig. 1, fig. 3, fig. 4, **g-g-g-g**); cette première partie se raccordait à l'ouest et au sud avec la fortification castrale (fig. 1, **w-w-w-w**). Il en subsiste aujourd'hui (fig. 3) les faces nord-ouest, nord, est (remaniée lors de

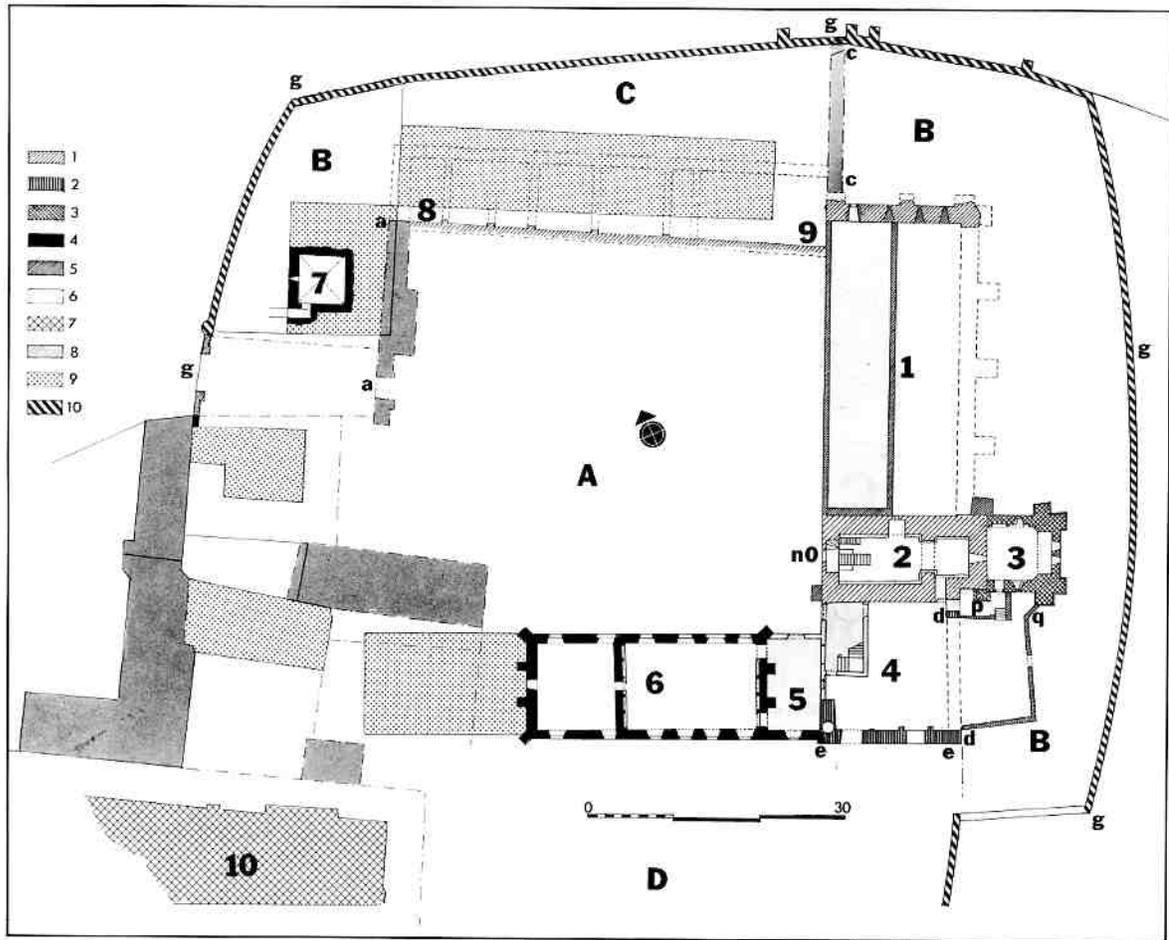


FIG. 3. — PLAN DU PALAIS AU REZ-DE-CHAUSSÉE, DANS SON ÉTAT EN 1963,
D'APRÈS LES PLANS ET LE CADASTRE CONTEMPORAIN,
AVEC SUPERPOSITION DES BÂTIMENTS FIGURÉS DANS LE CADASTRE DE 1844

A : Cour du Palais. B : Zone comprise entre la clôture du palais et l'enceinte extérieure. C : Ancienne cour des prisons du palais.
D : Jardins. 1 : Grande salle ancienne. 2 : Bâtiment primitif de la chapelle. 3 : Salle située sous le chœur de la chapelle neuve. 4 : Cour. 5 : Emplacement de l'ancienne cuisine. 6 : Grande salle neuve. 7 : Cave appelé la cave aux chevaux.
8-9 : Bâtiment des prisons et des greniers (disparu). 10 : Collégiale Saint-Quiriace. a : Porte de la clôture du Palais.
a-a : Mur de clôture (disparu). c-c : Mur de la cour des prisons (disparu). d-d, e-e : Mur de la cour de service (disparu).
e : Puits de la cuisine. g-g-g-g : Mur d'enceinte du Palais. p : Appendice de la sacristie. q-d : Mur de clôture moderne.

LÉGENDE. 1 : Première campagne (XI^e-XII^e siècle). 2 : Murs disparus de la première campagne. 3 : Seconde campagne (dernier quart du XII^e siècle). 4 : Troisième campagne (second tiers du XIII^e siècle). 5 : Modifications d'époque classique ou moderne. 6 : Bâtiments modifiés à l'époque classique ou moderne. 7 : Bâtiments religieux du Moyen Âge. 8 : Bâtiments figurés dans le cadastre de 1844. 9 : Bâtiments figurant au cadastre actuel, et non à celui de 1844. 10 : Enceinte du Palais (sans date).

la construction du bâtiment neuf du lycée en 1963); au sud-est, son raccordement à l'enceinte des jardins a disparu en 1963.

Cette enceinte ne possède guère d'éléments de datation : à proximité de l'entrée ouest, on remarque la présence d'une tourelle édifiée en moyen appareil régulier, marqué par un retrait bien dessiné, tranchant sur le reste de la maçonnerie construit en moellons à peine assisés. C'est dans ce secteur que se situait le raccord avec l'enceinte nord du *castrum*, ainsi que la — ou les — portes de l'enceinte générale du Châtel mentionnées par les analystes provinciaux, à commencer par P. Cl. Rivot (24). Il y aurait eu d'abord la « fausse porte », servant de clôture au cloître de Saint-Quiriace; selon Rivot, elle faisait suite aux murs de ville, et joignait le Palais; l'abbé d'Aligre l'aurait fait abattre en 1678, et le reste aurait disparu en 1756 pour aménager la rue des Écoles. Il est vraisemblable que cette porte se situait au droit de la tourelle qui demeure (fig. 1, u).

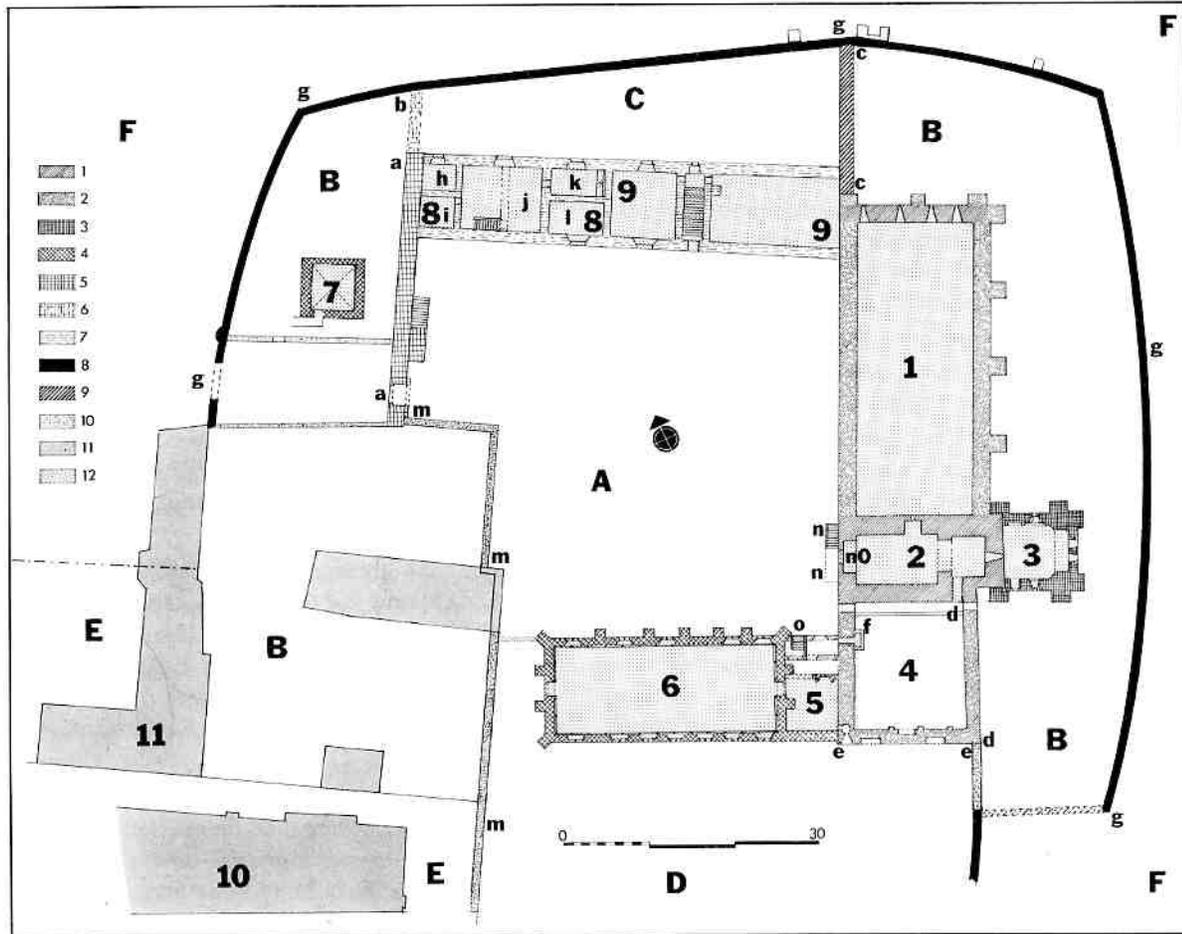


FIG. 4. — PLAN RESTITUÉ DU PALAIS AU REZ-DE-CHAUSSÉE, AVEC CONSOLIDATION DES PLANS DE 1963, DE 1881, LE CADASTRE DE 1844, ET LE PLAN DES ORATORIENS DE 1671

A : Cour du palais. **B** : Zone orientale du cloître Saint-Quiriace. **C** : Cour des prisons du palais. **D** : Jardins. **E** : Cloître Saint-Quiriace. **F** : Ville. **1** : Grande salle ancienne. **2** : Bâtiment primitif de la chapelle. **3** : Salle située sous le chœur de la chapelle neuve. **4** : Cour. **5** : Cuisine. **6** : Grande salle neuve. **7** : Cave appelée la cave aux chevaux. **8** : Bâtiment des prisons. **8h** : Cachot. **8i** : Cachot. **8j** : Cachot voûté en sous-sol. **8k** : Chapelle des prisons. **8l** : Cachot. **9** : Greniers du palais. **10** : Collégiale Saint-Quiriace. **a** : Porte de la clôture du Palais. **a-a** : Mur de clôture (disparu). **a-b** : Mur de clôture de la cour des prisons (disparu). **c-c** : Mur de la cour des prisons (disparu). **d-d**, **e-e** : Murs de la cour de service (disparu). **e** : Puits de la cuisine. **f** : Latrines. **g-g-g-g** : Mur d'enceinte du Palais. **m-m-m** : Mur de clôture du cloître Saint-Quiriace en 1671. **n-n** : Escalier d'accès au premier étage de la chapelle (disparu). **o** : Escalier d'honneur pour le premier étage de la Grande Salle neuve (disparu).

LÉGENDE. **1** : Première campagne (XI^e-XII^e siècle). **2** : Murs disparus de la première campagne. **3** : Seconde campagne (dernier quart du XII^e siècle). **4** : Troisième campagne (second tiers du XIII^e siècle). **5** : Mur de clôture du palais (disparu, sans date). **6** : Parties du mur de clôture du Palais disparues en 1844. **7** : Bâtiments attestés par le plan de 1671, sans date. **8** : Enceinte générale du palais (sans date). **9** : Murs de clôture figurés en 1844, disparus aujourd'hui. **10** : Murs de clôture figurés dans le plan de 1671. **11** : Bâtiments extérieurs au palais, figurés dans le plan cadastral de 1844, appartenant au cloître Saint-Quiriace. **12** : Bâtiments du palais.

On remarque en outre à l'angle nord-ouest, au sommet de la maçonnerie conservée, le support d'une échauquette circulaire très large, reposant sur trois consoles en quart de rond sans date. C'est ici que devait se trouver la porte « au-dessous de la prison », située soixante-sept pas plus bas que la première, dont on voyait du temps de Rivot, comme d'Ythier, la naissance de l'arcade et les gonds (fig. 1, v). Le reparalementage général qui a été mené en 1883-1884 empêche toute lecture des arrachements éventuels que ces deux portes auraient pu laisser; mais les textes du Moyen Âge confirment bien l'existence d'un raccord avec l'enceinte générale, ainsi que celle d'une porte. Ainsi, en 1411, pour l'inhumation de Pierre Bandin, le chapitre se déplace en procession depuis le chevet de l'église jusqu'à la « porte à côté de l'École de grammaire », endroit où le corps est remis au curé

de Saint-Pierre (25). En 1412, un texte déjà cité évoque la « porte du Crochet », qui peut s'assimiler au site **v** de la fig. 1 (26).

La succession de ces deux portes n'est pas neutre au plan de la recherche de l'emprise primitive du *castrum*; on note, en effet, qu'à l'ouest du couloir déterminé par les portes **u** et **v**, il existait au Moyen Âge, et jusqu'à des époques récentes, des jardins séparant le secteur du Palais de celui dit de l'Hôtel aux Brébans (fig. 1, **D**). D'autre part, la porte **u** était considérée au XVIII^e siècle comme formant la limite du cloître Saint-Quiriace. Il n'est donc nullement impossible qu'il ait existé, dans les temps les plus anciens, une clôture du *castrum* située au sud de celle qui se lit aujourd'hui, déterminée par la porte **u** et le frange nord de la rue du Palais; auquel cas les jardins qui viennent d'être évoqués, ainsi que le secteur **D**, seraient des agrandissements septentrionaux intervenus au fur et à mesure de la féodalisation du *castrum*.

Dans ce cas, l'enceinte **g-g-g** apparaîtrait comme une manifestation de cette extension septentrionale, liée à une prise d'importance du palais sur les escarpements du plateau. Prise d'importance affirmée encore, comme on l'a vu au paragraphe précédent, par l'extension orientale de cette enceinte, formant protubérance.

Si l'on revient à l'examen archéologique, on observe que le mur nord et la partie nord du mur oriental sont construits avec deux ressauts horizontaux assurés par une assise chanfreinée paraissant médiévales. Les quelques contreforts, assez irréguliers, qui ponctuent la face nord sont modernes, et tout simplement collés sur la maçonnerie primitive; leur construction est attestée en 1883.

Le mur oriental est, de tous, le plus restauré; des témoignages contemporains assurent qu'il fut, en partie au moins, reconstruit et conforté à l'occasion d'un effondrement (27). Ce mur fait office de soutènement sur l'ensemble de la face est; dès l'examen externe, qui sera confirmé par l'analyse architecturale du monument interne, il apparaît que la stabilité primitive du mur fut mise en cause par un remblaiement interne tout à fait intempestif, la différence de niveau entre terrasse interne et niveau de fondation externe avoisinant la dizaine de mètres. Ceci confirme que le mur d'enceinte fut élevé de façon postérieure au monument qu'il entoure, et qu'en outre l'intervalle entre monument et mur fut remblayé sans souci de la stabilité des terres à une époque tardive. Ce mur ne présente donc plus guère d'éléments originaux, pas même ses contreforts.

Le retour vers l'ouest a disparu aujourd'hui; demeure en revanche la prolongation du mur est pour ceinturer les jardins du palais (fig. 1, **w-w-w**). L'examen du parement externe de ce mur fournit la preuve de passages, le plus souvent tardifs, menant des flancs du coteau vers l'intérieur des jardins. Le terrassement interne, avec la constitution de jardins plans et l'existence d'un merlon formant bordure tout au long du mur, est donc un aménagement moderne. En 1671, de « vieilles mesures » occupaient cette bordure, terminées au sud par une terrasse intitulée « petite cerisaie ».

Quelle est la date de construction de l'enceinte générale, quel en a été le but? Ni l'un ni l'autre n'apparaissent clairement: aucun élément architectural prégnant ne vient fournir un indice pour la date de construction de l'enceinte, dont on peut seulement supposer une origine médiévale. Mais on peut, en fonction des éléments d'analyse cités plus haut, postuler que cette enceinte **g-g-g** fut élevée de façon postérieure à l'enceinte du *castrum* primitif, dont on retrouverait la trace dans la partie méridionale **w-w-w**, et qui peut-être serait déterminée par la rive nord de la rue du Palais. On peut en outre faire l'hypothèse que la construction de cette enceinte **g-g-g** intervint postérieurement à la construction de l'ensemble monumental réservé au souverain, formant vers l'extérieur du *castrum* une protection symbolique, en continuité avec l'enceinte castrale elle-même étendue vers le nord. Ceci se justifie en particulier par l'absence d'une telle limite au contact du cloître.

LE PLAN INTERNE DE L'ENSEMBLE PALATIAL

Dans son état le plus consolidé (fig. 4), l'ensemble palatial se composait d'un groupe de trois bâtiments d'axes perpendiculaires (1-2-3-4/5-6/8-9) encadrant une cour **A**, partiellement enclos par l'enceinte extérieure **g-g-g-g**. Il était isolé vers le nord et l'est; vers le sud-ouest, sa structure s'imbriquait avec celle du cloître Saint-Quiriace (**B** et **E**); vers le sud, il donnait sur les anciens jardins du palais (**D**).

Cet ensemble aurait eu une régularité certaine s'il n'existait pas, au sud-ouest, un secteur perturbé au plan urbanistique. L'enveloppe externe **g-g-g-g** s'interrompt à une tourelle à l'ouest, au droit de l'entrée; au-delà,

la porte d'entrée moderne **g** (non figurée par le plan des Oratoriens, construite entre 1873 et 1883) assurait le raccord avec des maisons de direction nord-sud. Quant à l'enveloppe interne de la cour **A**, elle était assurée à l'ouest par un mur attesté en 1671 et en 1844 (**a-a**), mur de caractère ancien puisque son épaisseur était d'un peu moins de deux mètres d'après le cadastre de 1844. Mais, comme le mur **g-g**, le mur **a-a** s'interrompait brutalement à mi-parcours; en 1844, cette interruption était franche (fig. 3), alors qu'en 1671, le mur venait buter sur une clôture en ligne brisée **m-m-m** formant la limite du cloître (fig. 4).

Vers le sud s'étendaient les jardins royaux, séparés du cloître par le mur **m-m-m** déjà signalé. Il ne semble pas qu'il y ait eu de séparation physique majeure entre la cour **A** et les jardins, si ce n'est bien sûr les bâtiments encadrant cette cour, en particulier le bâtiment **6**; le plan des Oratoriens figure cependant un petit muret de séparation se raccordant à la face nord de ce bâtiment.

LE PÉRIMÈTRE DE L'ENCEINTE INTERNE

Le périmètre de l'enceinte interne est fourni, pour l'essentiel, par les bâtiments déjà cités plus haut. L'espace entre périmètre de l'enceinte interne, et celui de l'enceinte externe fut diversement utilisé. Au nord-ouest, on y implanta une cave, dite « cave aux chevaux » (fig. 3 et 4, n° 7) : cette belle construction de plan carré, voûtée sur ogives de la première moitié du XIII^e siècle, est curieusement déconnectée du palais proprement dit. Il est impossible d'en retrouver la fonction, ceci d'autant plus que son accès se pratiquait depuis la zone comprise entre enceinte externe et périmètre interne. Elle fut retrouvée en 1886, selon E. Ditsch, ou plutôt en 1883-1884, d'après G. Lebœuf, lors des travaux de réaménagement du lycée (28); en la déblayant, une quantité considérable d'os de tête de chevaux fut mis au jour, ce qui lui valut son nom moderne.

Au nord, deux murs **a-b** et **c-c** coupaient l'espace entre enceinte externe et périmètre interne; il s'agissait très certainement de murs destinés à clore une cour affectée à l'usage des prisons (fig. 4, n° 8). Bien qu'ils ne subsistent pas, on peut les attribuer à l'époque d'affectation d'un rôle de prison à la partie nord-ouest du bâtiment **8-9**.

Tout le reste de l'espace entre enceinte externe et périmètre intérieur (**B**), fut très certainement remblayé au cours du temps; on en a eu la preuve en examinant l'enceinte externe **g-g-g** à l'est.

L'AILE NORD DU PALAIS

L'aile nord de l'ancien ensemble du palais n'existe plus, puisqu'elle a été détruite au XIX^e siècle. Demeurent, pour en restituer l'existence (fig. 4), les plans des Oratoriens (fig. 2), ainsi que le relevé archéologique effectué par Olivier Deforge : en effet, le mur sud subsiste comme confortement de la cour intérieure **A** (fig. 3, **8-9**), et son parement nord est encore visible dans une galerie difficilement accessible sous la cour. Ainsi est-il possible de restituer un édifice (**8-9**) rectangulaire, formé de deux segments très différents au plan fonctionnel.

LES PRISONS

On trouvait en premier lieu le bâtiment **8-8**, affecté, dans les plans postérieurs à 1671 à l'usage de prisons. Ces plans des Oratoriens permettent de restituer l'existence de cachots (fig. 4, **i, l**), d'un cachot souterrain (fig. 4, **j**), d'une chambre pour le geôlier (fig. 4, **h**), d'une chapelle (fig. 4, **k**). Les récentes investigations menées par Olivier Deforge fournissent des indications sur la position des refends, ainsi que sur le mode de couverture de la basse-geôle : il subsiste, en effet, l'arrachement d'un berceau en **j**.

Pourquoi existait-il des prisons dans l'enceinte du palais, alors même que la prison provinoise était, au Moyen Âge, la « Tour aux Prisonniers », dite aussi la « Grosse Tour », aujourd'hui connue tout simplement comme le donjon ? Il faut alors se souvenir que la justice, à Provins, avait deux niveaux : justice échevinale, pour laquelle la tour était l'exutoire normal, justice prévôtale, pour tous ceux qui n'étaient pas bourgeois, mais aussi pour tous ceux qui relevaient de la haute et de la moyenne justice (29).

Les plaids du prévôt, si l'on en croit les chartes de coutume, ainsi que les documents provinois, n'avaient pas lieu au palais; ne se tenaient en cet édifice prestigieux que les « grands jours », sous la présidence du bailli. En revanche, il est probable que l'incarcération suite aux plaids prévôtaux, ou suite aux transferts de la justice échevinale, s'effectuait au palais. Et l'on peut admettre sans grande crainte d'erreur que le cachot souterrain j abritait la chambre de géhenne présente dans la plupart des prisons de haute justice.

LES GRENIERS

Le bâtiment 9-9 qui suit vers l'est fut affecté aux services. Le plan de 1671 en fait état sous le nom de greniers; ce document, comme les documents postérieurs, indique que l'état de ce bâtiment était proche de la ruine. Il était séparé en deux parties indépendantes par un escalier droit.

Les greniers comtaux sont mentionnés dans de très nombreux actes provinois du Moyen Âge, en particulier à propos de rentes sur leur revenu; il n'est pas sûr pour autant que ces désignations aient fait référence à ceux qui se situaient à l'intérieur de l'enceinte palatiale. En l'absence de sources plus détaillées, on retiendra en tout cas que ces greniers palatiaux avaient superficie et volume suffisants pour autoriser une exploitation sortant du champ purement résidentiel.

DATATION DES ÉDIFICES

Il va de soi qu'il est impossible de fournir le moindre élément de datation pour ces deux bâtiments qui paraissent, d'après les plans postérieurs à 1671, contemporains, voire même liés l'un à l'autre. Leur disparition exclut toute tentative.

Au moins peut-on penser que la fonction carcérale fut nécessaire de tout temps, de même que l'était celle de grenier exploitable. Cependant, la cohérence des structures n'est pas évidente avec les bâtiments médiévaux



FIG. 5. — VUE ACTUELLE DE LA FAÇADE NORD DE LA GRANDE SALLE ANCIENNE

de l'est; il est fortement probable que cette aile 8-9 disparue aujourd'hui a été élevée postérieurement à l'aile orientale au moins, justifiant en partie l'extension du *castrum* vers le nord. Ce caractère de postériorité n'est nullement démenti, bien au contraire, au plan des structures d'ensemble : en effet, le bâtiment 8-9 a entraîné le débordement du palais sur la limite nord-est du cloître, conduisant à la difficulté de lecture urbanistique qui a été évoquée précédemment. Celle-ci ne s'explique que si la limite orientale du cloître avait été déterminée avant l'extension occidentale du Palais.

L'AILE ORIENTALE

L'aile orientale est formée de trois éléments. Le premier est celui que j'appellerai la grande salle ancienne (fig. 3 et 4, n° 1); le second, d'axe perpendiculaire, est celui de la chapelle (fig. 3 et 4, n° 2-3); le troisième est la cour (fig. 3 et 4, n° 4). Ces trois éléments fournissent, en plan, l'impression d'une grande homogénéité, comme s'ils avaient fonctionné indépendamment de tout le reste; ne serait-ce que par l'existence d'un mur *c-f-f* commun vers l'ouest, qui s'impose au vu des plans de 1963. Cette considération pourra guider l'analyse de l'ensemble palatial.

LA GRANDE SALLE ANCIENNE (fig. 3, fig. 4, bâtiment 1)

Il n'en demeure aujourd'hui que le mur nord (fig. 5). Les plans des Oratoriens (fig. 2) permettent de restituer le mur est, avec cinq contreforts, venant se raccorder sur le bâtiment de la chapelle; mais ces mêmes plans indiquent que dès 1671 fut réalisé, à l'intérieur de ce bâtiment ruiné, une aile neuve destinée à abriter les classes du collège. On réutilisa le mur nord, encore en état; l'on s'appuya au sud sur le mur de la chapelle. Mais, à l'ouest comme à l'est, les murs anciens furent abandonnés. A l'ouest, un mur neuf fut remonté, sans doute au-dessus du mur primitif, mais avec une épaisseur nettement moindre; à l'est, le nouveau mur fut élevé très en retrait de la façade primitive, laissant demeurer les ruines à fleur de terre d'un gros mur à quatre contreforts enfoui aujourd'hui.

A quelle époque se produisit la ruine des murs est et ouest? Aucun indice n'existe : les chroniqueurs anciens de Provins n'ont rien rapporté à ce sujet, ce qui tendrait plutôt à penser que la ruine était effective dès le Moyen Âge. A partir du XVI^e siècle, les événements catastrophiques sont assez fidèlement rapportés par ces chroniqueurs.

Le mur nord (fig. 5, fig. 7). Il n'est plus possible d'analyser ce bâtiment qu'au vu des élévations intérieure et extérieure de son mur nord.

Son état résulte d'une conjonction entre ruine abandonnée, et ruine restaurée. Ainsi tous les contreforts de cette face ont-ils perdu dans les zones accessibles leurs parements; à l'inverse, une restauration du siècle passé a permis de remonter l'un des tympans des baies, celui qui se situait hors du champ des plantes grimpantes. En outre, les travaux de 1883-1884 ont conduit à percer une fenêtre au deuxième étage, alors même que l'on dérasait le pignon (sans doute le pignon réalisé en 1670-1671) (30).



FIG. 6. — DÉTAIL DE LA FENÊTRE MÉDIANE DE LA FAÇADE NORD

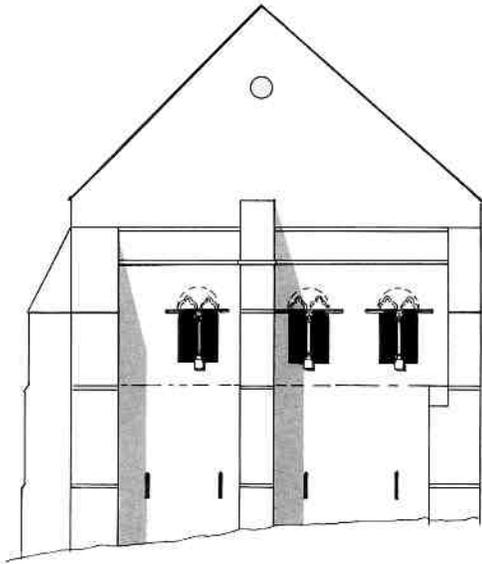


FIG. 7. — ÉLÉVATION NORD
DE LA GRANDE SALLE ANCIENNE,
EN PARTIE RESTITUÉE

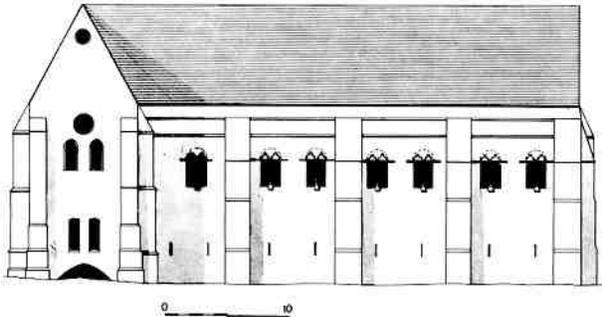


FIG. 8. — ÉLÉVATION EST DE LA CHAPELLE (ÉTAT ACTUEL)
ET LA GRANDE SALLE ANCIENNE (RESTITUÉ)

On reconnaît dans ce mur deux étages aux parements différents. Le plus bas est un mur en blocage, sur lequel s'appuyait intérieurement une voûte dont demeure l'arrachement. Au-dessus fut élevé, en très léger retrait, un mur de moellons assisés, plus régulier, percé de trois baies géminées; son registre supérieur est marqué par un bandeau horizontal d'une assise marquant la hauteur apparente de l'étage, et, plus haut encore, par deux assises en glacis au-dessus desquelles commençait le pignon.

Le niveau inférieur était éclairé par des fentes d'éclairage surmontées extérieurement d'un claveau unique, lui-même gravé (et peint) pour faire apparaître un faux appareil clavelé. Sur la face nord, il existait selon toute vraisemblance quatre fentes de ce type (trois sont visibles aujourd'hui). Vers l'intérieur, elles possédaient un ébrasement très simple, couvert en berceau.

Le niveau supérieur était doté de trois fenêtres élaborées, divisées en deux par des colonnettes en saillie vers l'extérieur sur de petits socles- consoles, et limitées par des piédroits à léger chanfrein. La partie haute était particulièrement soignée (fig. 6) : les colonnettes supportaient des chapiteaux décorés de crochets et de feuilles au dessin nerveux, avec des tailloirs abondamment moulurés, superposant réglot à onglet, scotie, baguette au-dessus de l'abaque; de part et d'autre des fenêtres, deux cordons répondaient aux tailloirs des chapiteaux, se terminant par un léger encorbellement mouluré formant coussinet. Au-dessus des fenêtres étaient placés des tympan pleins travaillés par l'engravement de deux trilobes; ces tympan n'avaient pas de fonction constructive, puisqu'ils étaient placés sous une archivolte plein cintre ne faisant que traduire à l'extérieur la structure de la niche intérieure. Le tympan de la fenêtre orientale a été retaillé au XIX^e siècle, sur le modèle de l'ancien figuré par Bourquelot; en revanche, celui de la fenêtre médiane est d'origine, et l'on y remarque d'une part que les arcs supérieurs des trilobes sont brisés, d'autre part

que le tympan s'insère de façon malheureuse dans l'archivolte, entaillant ses premiers claveaux. Ceci n'ôte rien de la finesse du décor de cette fenêtre : on peut noter, au sommet de son piédroit oriental, sous les moulures du coussinet, une minuscule figurine de tête humaine qui répond aux crochets des chapiteaux qui lui font face. Enfin, le décor de la fenêtre ouest a disparu, celle-ci ayant été bouchée.

La niche orientale est la seule que l'on puisse voir; strictement rectangulaire et sans ébrasement, elle est couverte en plein cintre, et dotée de deux coussièges; la face intérieure du tympan était entièrement peinte d'un décor de trilobes (31).

On peut donc restituer un bâtiment rectangulaire à deux niveaux; le premier éclairé par des fentes d'éclairage de facture assez archaïque, alors que le second l'était par des fenêtres au décor sculpté traduisant manifestement la première moitié du XIII^e siècle : on peut trouver une référence aux chapiteaux du palais dans la chapelle nord-est de Saint-Quiriace, bâtie, on le sait, vers 1238 (32). Ce bâtiment était voûté au premier niveau, sans que l'on puisse affirmer le type du voûtement.

La nature du bâtiment 1. Il semble que l'on peut identifier dans le bâtiment 1 un élément majeur du palais (fig. 7, fig. 8) : grande salle à deux niveaux, le niveau inférieur voûté, le niveau supérieur destiné à l'apparat. Le plan des Oratoriens montre que ce bâtiment venait s'appuyer au sud sur le bâtiment de la chapelle. Il demeure sur celui-ci quelques traces très fugitives l'arrachement de la voûte (un très léger épaississement). D'autre part, un ressaut vertical de la maçonnerie, sur le mur nord de la chapelle, donne l'aboutissement primitif du mur oriental de la grande salle ancienne sur la chapelle ; il est à noter que toute cette partie a été très certainement ravalée et rejointoyée, au moins en 1883-1884, si ce n'est à d'autres époques (33).

Pour autant que l'on cerne ce bâtiment seul, ne manquent pas d'apparaître des contradictions au plan des datations. Alors que le niveau inférieur appartient manifestement au XI^e ou au XII^e siècle, les fenêtres du niveau supérieur attestent d'une date postérieure, dans la première moitié du XIII^e siècle, voire même dans le second quart.

Deux solutions existent pour résoudre cette apparente incohérence. La première consiste à penser que l'édifice primitif, au XII^e siècle, ne comportait qu'un niveau, celui des fentes d'éclairage ; le second niveau aurait été ajouté au XIII^e siècle. Plaiderait, en faveur de cette hypothèse, la différence d'apparence de l'appareil externe. La seconde solution consiste à faire l'hypothèse d'un bâtiment construit entièrement au XI^e ou au XII^e siècle, dont les fenêtres nobles seules auraient été reprises dans la première moitié du XIII^e siècle par l'insertion d'un décor à la mode.

On penchera ici pour la seconde solution, en utilisant le léger indice fourni par la mauvaise insertion des tympanes dans les archivoltes, ainsi que le caractère archaïque des niches sans ébrasement empêchant une bonne diffusion de la lumière à l'intérieur de la salle. Cependant, cette solution, si elle a été effectivement mise en œuvre, a dû exiger un soin tout particulier de la part des maçons, la cohésion étant parfaite entre l'appareil des fenêtres et celui de leurs niches.

On peut affirmer que ce bâtiment à deux niveaux fonctionnait au XIII^e siècle comme édifice d'apparat. Sans doute aucun, on doit y placer la grande salle primitive, celle qui accueillait tout à la fois les fonctions résidentielles, et surtout administratives et judiciaires.

LA CHAPELLE (fig. 3, fig. 4, fig. 9, bâtiment 2-3)

Il n'est pas vain de dire que cet édifice, le plus complexe du palais, en est aussi le moins bien explicable, et le moins bien expliqué. Cette chapelle est d'axe ouest-est, comme il sied ; elle résulte de la juxtaposition d'une construction primitive 2 et d'une addition 3.

Les niveaux inférieurs de la chapelle : premier état. Ce bâtiment est composé, au niveau bas, par un édifice approximativement rectangulaire long de 19 m et large d'une dizaine hors-œuvre, bordé de murs de près de deux mètres d'épaisseur (fig. 3 et 4, n° 2), auquel a été accolé postérieurement un appendice carré flanqué de contreforts (3). L'édifice 2 est articulé en deux sous-espaces par un doubleau faisant office d'arc triomphal, comme s'il séparait une nef d'un chœur. La largeur du chœur est d'ailleurs légèrement inférieure à celle de la nef, ceci se traduisant par un retrait côté sud-est.

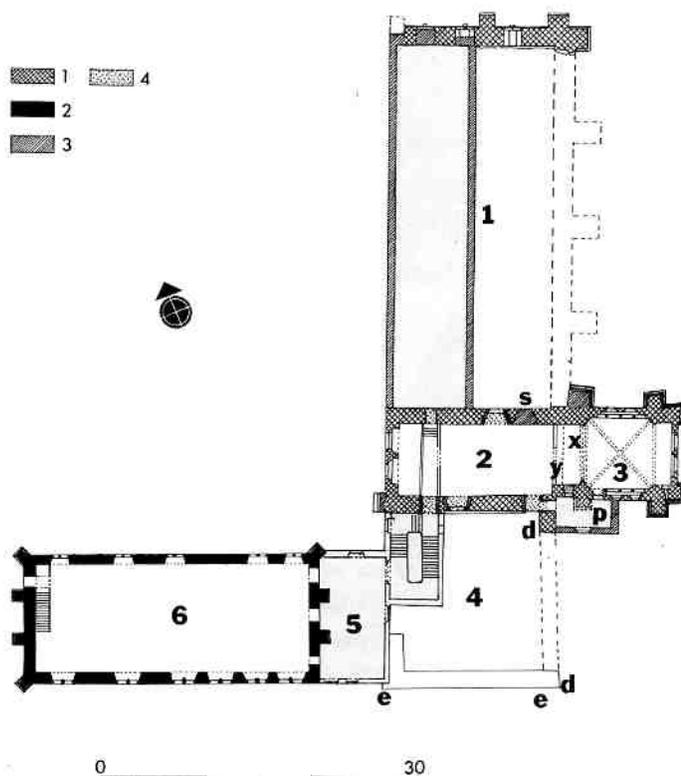


FIG. 9. — PLAN DU PALAIS AU PREMIER ÉTAGE, DANS SON ÉTAT EN 1963

1 : Grande salle ancienne. 2 : Nef de la chapelle. 3 : Chœur de la chapelle neuve.
4 : Cour. 5 : Emplacement de l'ancienne cuisine (au rez-de-chaussée).
6 : Grande salle neuve. d-d, e-e : Mur de la cour (disparu). p : Sacristie.
LÉGENDE : 1 : Campagnes antérieures au XIII^e siècle. 2 : Troisième campagne (second tiers du XIII^e siècle). 3 : Modifications d'époque classique ou moderne.



FIG. 10. — VUE ACTUELLE DU PIGNON EST DE LA CHAPELLE

ment. La voûte est à ce point basse que les ébrasements de ces deux fentes d'éclairage **t-t** viennent s'y insérer en pénétration.

A ce sous-niveau supérieur, il existe dans ce que l'on peut appeler le chœur, une porte desservant un couloir nord-sud (fig. 11, **d0**; fig. 3 et 4, **d**); cette porte communiquait autrefois avec la cour 4. S'agissait-il d'une porte d'origine? Son seuil est en correspondance avec le solivage « moderne » subsistant aujourd'hui, de telle sorte que l'on peut s'interroger sur son caractère primitif. Quant à la porte **n0** (fig. 11, fig. 3 et 4), donnant à l'ouest depuis la cour A, elle est manifestement moderne, remplaçant peut-être une porte plus ancienne (34).

Il semble donc qu'apparaît un état primitif de l'édifice traditionnellement intitulé chapelle, consistant en une nef et un chœur sur caves, dont l'accès primitif demeure problématique : s'agissait-il de la porte **d0** donnant au sud sur le chœur? La question reste posée, tant cette porte paraît liée aux remaniements ultérieurs du bâtiment. La façon dont cet édifice était relié à d'autres bâtiments du palais n'apparaît qu'au sud-est, à côté de la porte **d0** : de là se débranchait un mur **d-d** épais limitant la cour 4. Encore existant en 1671 (fig. 4), il a été détruit avant 1844 (fig. 3), sauf la partie qui bordait un petit local **p** ajouté après 1671.

Le couvrement primitif de cet édifice n'est pas clair : on ne saurait affirmer aujourd'hui que les voûtes en berceau datent de la construction des murs, les pénétrations des ébrasements des fentes d'éclairage alimentant un certain doute.

Le niveau inférieur du bâtiment rajouté (fig. 3, fig. 4, **3**). Il est manifeste que le bâtiment **3** a été ajouté à ce substrat primitif, ne serait-ce que du fait de l'existence du gros mur à fente d'éclairage vers l'est limitant le

L'ensemble de l'édifice **2** paraît cohérent au plan des maçonneries, et les murs qui l'encadrent, spécialement le mur oriental, justifient l'interprétation d'une existence isolée de cette partie du bâtiment. Il possède deux sous-niveaux, recouverts par une voûte plein cintre de très mauvaise facture (fig. 11, fig. 13). Le sous-niveau inférieur, situé très nettement sous le niveau de la cour intérieure (à $-3,40$ m), est délimité par des murs aux parements incertains, dotés d'un fruit, comme s'il s'agissait de murs de fondation mis au jour lors d'un surcreusement.

Quand bien même cette hypothèse du surcreusement ne s'imposerait pas, la vocation de ce sous-niveau inférieur, haut de deux mètres tout au plus, est presque évidente : on y trouve un placard médiéval dans le mur sud, ainsi qu'un escalier menant à une cave-carrière s'enfonçant sous la cour A (fig. 11, **v**). Il s'agissait d'une cave dont le seul éclairage était un soupirail vers le nord, ménagé dans une niche au caractère douteux : il n'est pas impossible que cette niche, comme le soupirail, soient modernes.

Un ressaut marque la partie supérieure des murs non appareillés du niveau bas ; il est manifeste qu'existant, au-dessus, un plancher. Il demeure dans la partie est les solives d'un plancher, cependant établi au-dessus du retrait de maçonnerie, en correspondance avec la porte **d0** dont on va parler.

Le sous-niveau supérieur est voûté, la nef indépendamment du chœur, l'arc doubleau faisant office d'arc triomphal ; la hauteur des voûtes est faible, de 4 m à 4,20 m (fig. 11, fig. 13). Il était parcimonieusement éclairé par une fente d'éclairage axiale est-ouest, et par deux autres sur la face sud, aujourd'hui bouchées extérieurement.

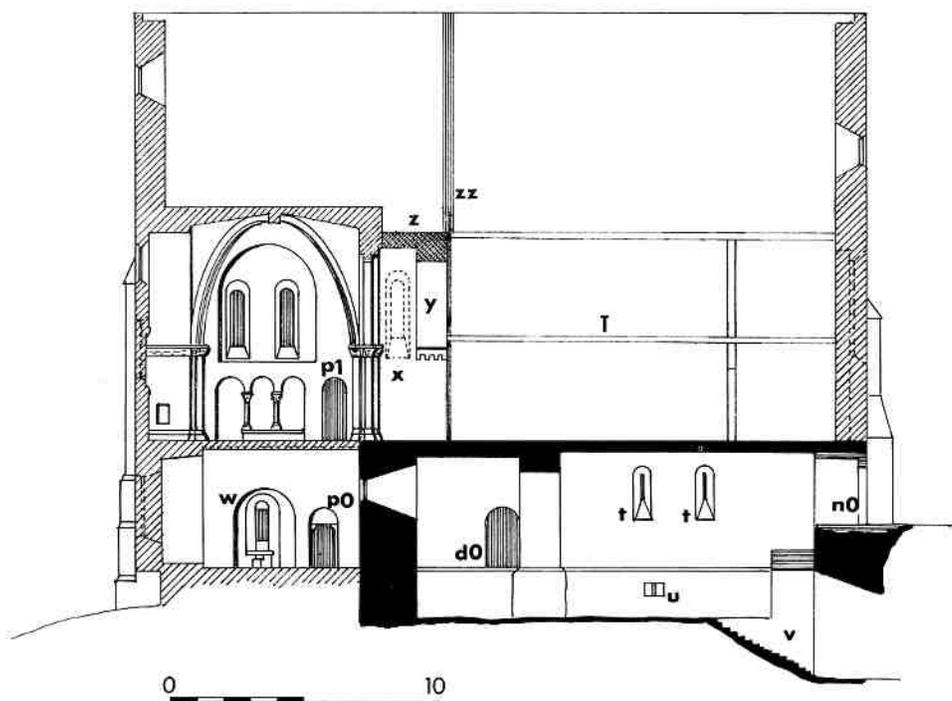


FIG. 11. — COUPE EST-OUEST DU BÂTIMENT DE LA CHAPELLE, DANS SON ÉTAT AVANT 1883

En noir, les constructions primitives, en hachuré les constructions du dernier quart du XII^e siècle. **d0** : Porte sud de la chapelle primitive. **t, t** : Jours d'éclairage de la nef primitive. **u** : Armoire. **n0** : Porte ouest, donnant sur la cour. **v** : Escalier conduisant à la cave en souterrain. **p0** : Porte sud de la salle basse neuve. **w** : Fenêtre de la salle basse neuve. **p1** : Porte sud du chœur neuf, donnant sur la sacristie. **x** : Fenêtre primitive murée par l'arc triomphal. **y** : Arc doubleau formant arc triomphal. **T** : Niveau de la tribune primitive. **z** : Extrados de l'arc triomphal. **zz** : Paroi en pans de bois.

complexe 2, qui fut à l'origine un mur externe. Les murs du bâtiment 3 prolongent ceux du bâtiment 2, en se dotant de contreforts afin de soutenir les parements supérieurs (fig. 8, fig. 10); cependant, le mur sud a été établi avec un léger décalage par rapport à celui du chœur de l'édifice primitif, ceci pour offrir au niveau supérieur un plan carré au chœur de la chapelle haute. Ce léger débord était masqué par un contrefort qui fut bûché lors de la construction du petit bâtiment p.

Le sol du bâtiment 3 est de plain-pied avec le sous-niveau supérieur de l'édifice 2, suggérant ainsi l'existence d'un niveau externe primitif de la cour A (fig. 11). En outre, il n'est pas impossible qu'ait existé, à l'image du bâtiment 2, un sous-niveau plus bas pour ce bâtiment 3. On peut voir, en effet, sur la face nord de ce bâtiment, un soupirail rectangulaire bouché qui pourrait signaler l'existence d'un tel sous-niveau inférieur, correspondant alors au niveau bas du bâtiment 2.

Le bâtiment 3, limité par des murs à l'élévation régulière au nord et au sud, possède vers l'est un mur reposant sur un arc brisé bandé entre les deux contreforts d'angle (fig. 8, fig. 10). Ceci constitue une preuve que les constructeurs se préoccupaient de la stabilité des terrains des escarpements est du plateau; ils placèrent ainsi l'ensemble de l'édifice sur des piliers profondément enfoncés dans le *substratum*, fondant le mur est sur ces deux piliers par l'intermédiaire d'un arc brisé. Il n'est pas impossible, pour en revenir à l'existence d'un sous-niveau inférieur aujourd'hui caché, que le mur situé au fond de l'arcade de soutènement en ait limité la surface.

Le niveau bas (dans la configuration actuelle) du bâtiment 3 n'est pas voûté; il se constitue d'une salle toute simple, accessible par une porte au sud (fig. 11, **p0**). Outre la porte d'accès, il possède deux fenêtres à coussin unique sous niche en plein cintre au nord et au sud (fig. 11, **w**); à l'est, deux grandes fenêtres manifestement modernes, sont disposées dans une très grande niche (fig. 4). Sur la face sud de cette arcade est creusée une niche de petite taille, que la marquise de Maillé avait assimilée à une crédence; l'examen attentif de cette niche semble

prouver son caractère moderne, assimilable plutôt à une fonction de placard. Au nord, outre la fenêtre à coussiège, on peut voir une arcature apparemment aveugle dont la fonction est inconnue.

La fonction de cette salle ne s'impose pas de façon évidente. Son seul accès, au sud, se situait au-delà du mur **d-d** qui était, en 1671, la limite externe du périmètre palatial (fig. 4); les plans des Oratoriens montrent qu'un étroit passage ouest-est ménagé le long de la chapelle, à l'intérieur de la cour **4**, permettait de s'y rendre. Ce couloir a disparu lors de la suppression du mur **d-d** et la construction du petit édifice **p**. La marquise de Maillé avait identifié cette salle à la chapelle basse dédiée à saint Blaise; mais ceci paraît discutable, eu égard à l'aménagement laïc de cette salle, eu égard également à son isolement, voire à son indépendance par rapport au reste du palais. On y reviendra en tirant la conclusion de l'analyse du bâtiment.

Le premier étage du bâtiment 2-3 (fig. 9-13). La partition rencontrée au niveau inférieur entre un bâtiment primitif et un ajout ne se retrouve pas au premier étage : en effet, le mur primitif oriental qui sépare au rez-de-chaussée le bâtiment originel **2** et son extension **3** ne se prolonge pas au niveau supérieur. Cependant, une autre partition s'instaure à ce niveau entre une nef et un chœur voûté (fig. 11), l'arc triomphal primitif se trouvant très exactement au-dessus du mur limitant à l'est le bâtiment **2**.

La nef. Il existait donc une distinction en natures d'espaces entre le chœur voûté sur ogives (fig. 9, n° **3**), et une nef se superposant pour l'essentiel au bâtiment primitif du niveau bas. Cette nef était accessible par un escalier extérieur depuis la cour du palais, à l'ouest (fig. 13, **n-n**), qui conduisait à une porte **n1** qui ne fut bouchée qu'en 1883, alors que l'on supprimait l'escalier; cet escalier, protégé par un pan de bois que l'on restaurait en 1822, fut supprimé en 1883-1884 lorsque fut ménagé le grand escalier sud desservant les étages (35).

Les dispositions primitives de la nef demeurent assez difficiles à appréhender, tant elles ont reçu de modifications au cours des siècles. Seul le relevé antérieur aux travaux de 1883, déjà cité, autorise quelques hypothèses, corroborées par l'étude des devis de travaux conservés pour le XIX^e siècle. Côté ouest, le pignon en était animé par deux grandes baies prenant place au-dessus d'un chanfrein horizontal (fig. 13); curieusement, ces deux grandes baies étaient établies à des niveaux différents, qui n'ont été homogénéisés qu'en 1883 (fig. 13, fig. 12); sans aucun doute, cette disposition répondait à une partition interne verticale de l'espace, suggérant l'existence d'une tribune en mezzanine.

La coupe du bâtiment à la veille des travaux de 1883, corroborée par les comptes du XIX^e siècle, confirme cette notion de partition interne : alors que la baie nord du pignon ouest éclairait la nef, la baie sud était destinée à éclairer une tribune intermédiaire servant de salle à dessin au XIX^e siècle. Elle communiquait avec le niveau de la nef par un escalier intérieur qui fut supprimé en 1883.

Au-dessus de la tribune, l'état de la fin du XIX^e siècle établit un couverture par un plancher, au-dessus duquel se trouvaient des combles couverts d'une charpente en partie conservée; l'*oculus* qui éclaire aujourd'hui encore ces combles vers l'ouest pourrait fort bien être moderne, puisqu'il n'est pas figuré dans le relevé antérieur à 1883.

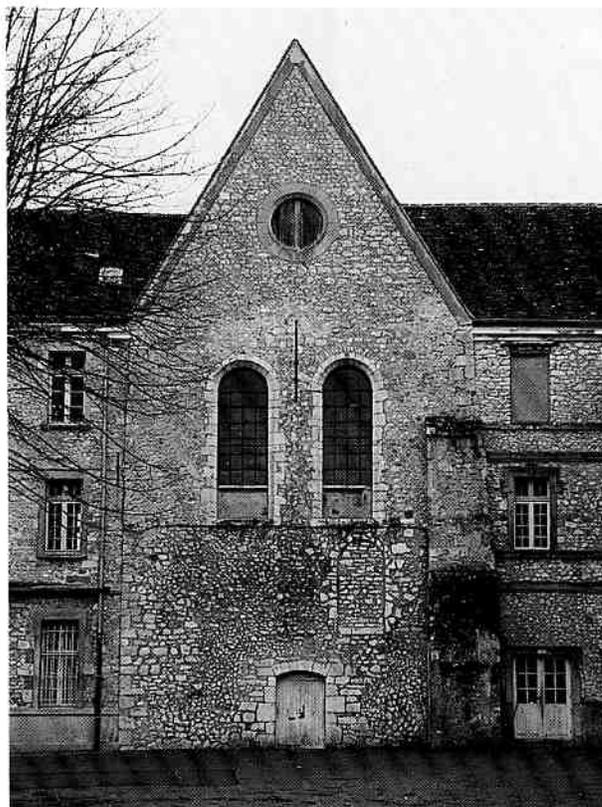


FIG. 12. — VUE ACTUELLE DU PIGNON OUEST DE LA CHAPELLE

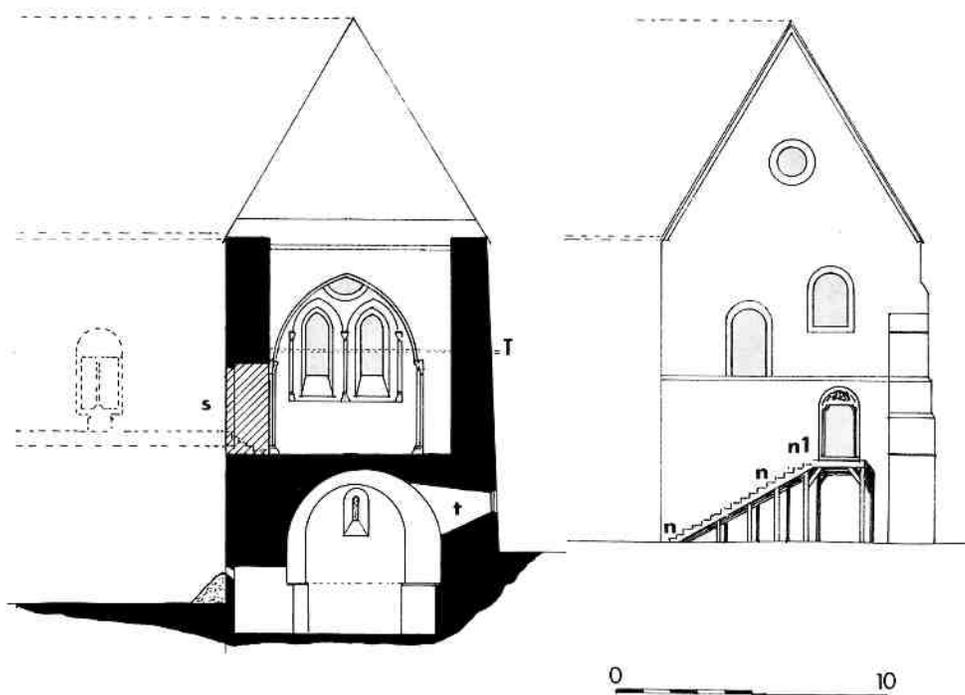


FIG. 13. — COUPE NORD-SUD DU BÂTIMENT DE LA CHAPELLE ET ÉLÉVATION OUEST RESTITUÉE D'APRÈS LE RELEVÉ DE 1881

n-n : Escalier d'accès à la chapelle. **n1** : Porte de la chapelle. **s** : Porte primitive nord de la chapelle, murée.
t : Jour d'éclairage de la nef primitive. **T** : Niveau de la tribune primitive.

Cette disposition interne de la nef, appréhendable au XIX^e siècle, avec sa tribune, son absence d'ouvertures si ce n'est à l'ouest, permet de faire l'hypothèse que la nef était bordée, tant au nord qu'au sud, par des bâtiments résidentiels.

Le chœur. Le chœur a été largement étudié par la marquise de Maillé (36); on se contentera ici de quelques ajouts. Il consiste en une travée à peu près carrée, voûtée sur ogives; côté oriental, elles prennent appui sur le mur est, dont les quatre contreforts avaient pour rôle de minimiser la poussée (fig. 11). À l'ouest ces voûtes retombent sur deux massifs de colonnettes, supportant également le doubleau en arc brisé ménageant la transition avec la nef; ces massifs de colonnettes s'appuient sur le mur marquant l'extrémité est de la construction primitive (fig. 11). Cette disposition prouve que l'élévation de ce bâtiment primitif fut entièrement reprise lorsque l'on ajouta l'appendice **3**: soit qu'elle n'ait jamais existé en pierre, soit encore que le mur est ait été détruit, pour être remplacé par le faisceau de colonnettes et l'arc doubleau.

Sur les faces sud et nord, l'architecte a disposé des arcatures plein cintre, avec une banquette, au-dessous de grandes arcades encadrant les deux baies qui apportent leur éclairage. Ces arcatures sont curieusement dissymétriques: au nord, on en trouve quatre, alors qu'au sud elles sont trois, qu'un léger espace sépare d'une niche qui semble bien avoir joué le rôle de porte (fig. 11, **p1**). Cette niche donnait accès, jusqu'en 1963, au petit local **p** déjà évoqué, qui fut une sacristie; le fait que cette sacristie s'avère très tardive amène à s'interroger sur le rôle de la porte **p1**, mal discernable dans le parti médiéval.

Les décors sculptés datent manifestement de la période de fondation, soit 1176-1779, ce qui a d'ailleurs permis à la marquise de Maillé de détenir un jalon chronologique indubitable dans l'étude du décor sculpté de l'architecture religieuse à Provins. Tout au plus remarquera-t-on, à sa suite, le caractère plus tardif des chapiteaux des arcatures latérales, qu'on pourrait mettre en relation avec les chapiteaux des fenêtres de la grande salle ancienne. La marquise avait estimé que ces chapiteaux, parfaitement accessibles, furent

sculptés quelques années (voire une à deux décennies) après la sculpture des chapiteaux encadrant les fenêtres et couronnant les faisceaux de colonnettes.

La transition entre chœur et nef. La transition entre chœur et nef est réalisée par un arc brisé fort épais, soutenu à l'ouest par un large doubleau retombant sur un porte-à-faux à modillons. La situation de ce doubleau est curieuse, lorsqu'on l'examine en coupe (fig. 11, **y**) : il déborde, en effet, largement vers l'ouest sur l'épaisseur du mur inférieur. Mais une autre considération, jusqu'ici non vue, vient augmenter la gêne que l'on éprouve à l'égard de ce berceau massif. En effet, l'élévation externe sud comporte, au droit de ce doubleau, une fenêtre bouchée qui a manifestement la même structure que les deux fenêtres du chœur (fig. 14, fig. 11, fig. 13, **x**).

Ceci prouve que le berceau brisé **x**, avec son doubleau **y**, ont été rajoutés à l'ouest de l'arc triomphal primitif du chœur. On en trouve une seconde preuve dans les combles, en constatant que l'extrados du berceau (fig. 11, **z**) est à un niveau nettement inférieur au sommet de la voûte du chœur, correspondant d'ailleurs au plafond primitif de la nef attesté avant 1883.

Ce rajout ne dut guère être éloigné dans le temps de la construction du chœur, encore que l'on ne puisse apporter ici des certitudes. Quelle en fut la raison ? Elle ne semble pas avoir été structurelle, puisque le berceau brisé ne supporte aucun mur ; tout au plus pourrait-on imaginer que ce berceau avait pour objectif de contrebuter la poussée émanant du mur est de la grande salle ancienne et du mur **d-d** qui venaient se terminer à chacune de ses extrémités.

Une autre raison pourrait avoir été de nature esthétique. En effet, comme on l'a vu plus haut à propos de l'étage inférieur, le mur sud du chœur fut établi en léger débord vers le sud par rapport au mur faisant transition entre nef et chœur, qui reprenait exactement le parement du chœur du bâtiment primitif ; ce débord avait pour objectif de permettre un plan carré à la travée d'ogives du chœur. Mais le mur du chœur de l'édifice primitif à l'étage inférieur étant lui-même en retrait vers le nord par rapport à celui de la nef primitive, il existait donc un défaut visuel important, pour qui regardait le chœur depuis la nef du premier étage (fig. 13) : l'arc triomphal était précédé par un rétrécissement de la largeur de la nef totalement perturbateur. Il est probable que le rôle du berceau brisé fut optique, afin de créer au droit du rétrécissement un arc triomphal fictif. Il permettait également d'accueillir les poutres du plancher couvrant la nef.

Ceci eut pour effet de supprimer une fenêtre d'éclairage ; mais celle-ci, qui n'avait pas sa symétrie, ne s'imposait sans doute pas. Ainsi fut établie une séparation nette, visuellement satisfaisante, entre chœur et nef. Se traduisit-elle au surplus par une cloison séparative ? On peut penser que primitivement, il n'existait pas de cloisonnement interne entre nef et chœur, comme le confirme le plan des Oratoriens. La marquise de Maillé cite une lettre du chanoine Potet indiquant qu'entre 1671 et 1722 (date à laquelle elle fut écrite), le supérieur des Oratoriens aurait fait construire la cloison séparant la nef du chœur ; mais les comptes de 1883-1884 semblent apporter une contradiction à cette datation, puisque lors du réaménagement de cette époque, on « emmura » l'« ogive du fond de la nouvelle salle de dessin », qui ne peut être que le sommet de l'arc triomphal.

Le bâtiment de la sacristie (fig. 3, fig. 9, **p**). Ce petit bâtiment flanquant le mur sud du chœur, qui existait encore en 1963, a été évoqué à plusieurs reprises dans la description du bâtiment. Au rez-de-chaussée, il s'appuyait sur le mur **d-d**, et contrôlait l'entrée du niveau inférieur de l'appendice **3** ; en pénétrant dans les soubassements de l'édifice, on reconnaît encore aujourd'hui la porte en berceau classique qui fut percée dans le mur **d-d** pour y accéder depuis l'ouest, butant sur une cloison de parpaings moderne.

Au premier étage, ce petit bâtiment en appentis entraîna le bûchage du contrefort sud-ouest du chœur, afin de dégager une place suffisante en son intérieur. On a vu qu'il communiquait avec le chœur par le petit couloir **p1** (fig. 11) ménagé sous une arcature ; il communiquait également avec la nef par un couloir pratiqué dans le mur **d-d**, de même facture que la communication classique établie au niveau inférieur.

Le plan des Oratoriens (fig. 2) prouve que ce bâtiment **p** n'existait pas en 1671 ; ceci accrédite l'hypothèse d'une non-existence à l'époque de construction, confirmée par le bûchage tardif du contrefort. Si cette hypothèse ne se dément pas à l'examen du niveau inférieur, elle ne résout pas la question posée par la porte **p1** du premier

étage, qui paraît bien être d'époque. S'il n'existait pas, à la fin du XII^e siècle, l'appendice **p** à usage de sacristie, à quoi menait la porte **pl** ? Le champ des hypothèses est ici tout à fait ouvert : escalier extérieur pour l'entrée des officiants, loggia comtale bâtie en encorbellement...

La fonction de sacristie est bien confirmée dans le devis de 1822 déjà cité : à cette date, on détruit même l'ancien pan de bois qui forme l'enveloppe de cette sacristie, pour le reconstruire aussitôt en maçonnerie. Ce devis mentionne, curieusement, une « porte du fond donnant sur la cave » qu'il fallait boucher, et une « porte de l'entrée de la sacristie » qu'il fallait déboucher, sans malheureusement préciser le niveau de cette intervention.

Les combles du bâtiment 2-3. On n'évoquera que d'un mot ce dernier niveau, dont la charpente, ancienne au-dessus de la nef, n'est pas clairement datable. Un mur en colombages sépare le comble de la nef et celui du chœur (fig. 11, **zz**) ; il est établi à l'extrémité du berceau de transition entre chœur et nef. Sans doute exista-t-il de longue date une cloison de ce type, la présence des deux roses circulaires sur chacun des pignons prouvant la volonté d'éclairage de ces combles.

On peut signaler également, dans la charpente vers le pignon ouest, la présence de grandes poutres traversières qui avaient pour but de soutenir la croupe, disparue, protégeant l'escalier d'accès **n-n**.

Les modifications de l'édifice. Il reste à signaler les modifications subies par le bâtiment, en dehors des percements nombreux et variés, le plus souvent indatables, qui l'ont affecté sur ses faces sud et nord.

La modification la plus importante fut la disparition de la grande salle ancienne, au nord : on a vu qu'il n'en reste, pour seul témoignage, qu'un ressaut vertical dans l'élévation nord, et des traces fugitives dans le parement inférieur.

Une seconde modification fut celle des contreforts. Seuls les contreforts encadrant le mur pignon oriental datent de la construction de l'extension : marqués de plusieurs ressauts, ils se caractérisent par l'absence de larmiers. Tous les autres contreforts ont été modifiés. Deux d'entre eux étaient ménagés au raccord entre le bâtiment primitif et l'extension : celui du nord a été entièrement reconstruit, peut-être à une époque récente, sur un plan curieusement irrégulier, plus bas que son prédécesseur ; celui du sud a disparu au profit du petit bâtiment **p**, sans doute au XVIII^e siècle. Restent les deux contreforts situés aux angles est des murs nord et sud ; ces deux contreforts ont été partiellement repris, avec rabaissement, les retraits étant marqués par des larmiers qui n'existent pas dans les parties les plus anciennes du palais. Les comptes de 1883-1884 attestent que ces abaissements furent réalisés à l'époque.

Interprétation du bâtiment de la chapelle. Le bâtiment de la chapelle résulte, en définitive, de deux campagnes de construction.

Première campagne. La première se composait d'un édifice rectangulaire à nef et chœur (bâtiment 2) dont ne demeurent qu'un niveau à usage de caves, et un niveau voûté. Ce bâtiment formait au nord le pignon pour la grande salle ancienne **1** ; au sud, il délimitait la cour **4**. La nef primitive débordait légèrement vers l'est des limites de ces deux ensembles.

Il est impossible d'établir l'élévation primitive de ce bâtiment, pas plus que l'on ne peut garantir que la voûte de son étage bas n'a pas été édifiée à une époque très tardive. En tout cas, le bâtiment peut être contemporain du niveau bas de la grande salle ancienne, la niche servant aujourd'hui de soupirail en face nord étant peut-être la trace d'une ancienne porte de communication. S'il était contemporain de cette grande salle ancienne, il constituait alors la chapelle liée à cette grande salle, l'ensemble présentant une similitude certaine avec les programmes de grandes tours maîtresses résidentielles, comme la tour de Londres, ou Ivry-la-Bataille (37).



FIG. 14. — VUE ACTUELLE DU MUR GOUTTEREAU SUD DE LA CHAPELLE

(Noter la fenêtre romane bouchée intitulée **x**)

Mais on ne peut exclure que le bâtiment **2** ait été antérieur au bâtiment **1** ; auquel cas il aurait pu avoir un rôle primitivement indépendant, avant d'être réutilisé comme chapelle. Cette hypothèse, pour ou contre laquelle il n'existe de preuves archéologiques, mérite au moins qu'on l'examine ; elle fournirait alors le témoignage d'une construction palatiale antérieure à la remise en ordre du *castrum* par Henri I^{er}. On pourrait reconnaître, dans cette hypothèse, un bâtiment résidentiel à salle et chambre (nef et chœur), comme il en existe un à Beaumont-le-Richard, en Normandie (38), dont seule la partie inférieure nous serait parvenue, à usage de stockage.

Seconde campagne. Dans la seconde campagne, Henri I^{er} fit transformer l'édifice primitif **2** en chapelle double. Il le prolongea par un appendice **3** destiné à accueillir à l'étage le chœur voûté de la chapelle haute Sainte-Marie. L'on parvient facilement à identifier et restituer la chapelle haute, avec son chœur et sa nef, entre lesquels fut aménagé quelques décennies plus tard un berceau brisé destiné à atténuer les imperfections résultant du plan.

Où se trouvait, dès lors, la chapelle basse dédiée à saint Blaise ? La marquise avait exclu que ce puisse être dans le bâtiment **2**, arguant du fait que le sous-niveau planchéié était bas et mal éclairé. Ces éléments ne sont pas définitifs ; aussi s'était-elle basée également sur une lettre du chanoine Potet, en 1722, qui faisait état de l'installation d'une écurie à l'intérieur de l'ancienne chapelle basse, sous l'autel de la chapelle haute, perturbant les offices par les bruits des chevaux. Or, dans son argumentation, si cette écurie s'était trouvée dans la salle voûtée, l'on n'en aurait pas entendu le bruit à l'étage supérieur du fait du voûtement.

Mais ce raisonnement peut être assez facilement contredit : en effet, le chanoine Potet indiquait préalablement que le supérieur des Oratoriens avait fait édifier une cloison, celle visible aujourd'hui, afin « de faire une autre chapelle à l'entrée (...) même de changer l'autel de pierre et d'en faire un de bois ». Dès lors, l'autel devait se situer, en 1722, à l'ouest de la cloison, au-dessus de la salle voûtée. De plus, il est difficile d'imaginer que les Oratoriens aient choisi la salle inférieure **3**, loin de tout, accessible uniquement par une porte assez étroite, enfin assez exigüe, pour en faire une écurie. On croirait plus volontiers à un aménagement à cet effet du sous-sol du bâtiment **2**, dont l'accès aurait dû être alors doté de rampes pour permettre aux chevaux de descendre...

Aussi proposera-t-on ici de retenir que, dans la seconde campagne de construction, la partie primitive du bâtiment **2** fut affectée à l'usage de chapelle dédiée à saint Blaise, si elle ne l'avait pas été auparavant. Quant au local inférieur de l'extension **3**, sa fonction fut civile ; par ailleurs, son accès possible exclusivement de l'extérieur du périmètre palatial fait pencher pour une utilisation de services, voire peut-être de logement.

LA COUR 4

Le dernier élément, au sud de l'aile est, est constitué par ce qui fut une cour, dont on ne discerne plus la moindre trace aujourd'hui en raison de la construction de nouvelles cuisines pour le lycée en 1963. Les plans dressés avant cette restructuration (fig. 3, fig. 4, fig. 15) permettent de matérialiser l'amorce d'un mur nord-sud (**d-d**), un mur est-ouest encore conservé à cette date (**e-e**), enfin l'amorce d'un autre mur nord-sud (**e-f**). Le plan des Oratoriens confirme l'existence de ces trois murs délimitant une cour ; le mur ouest était en parfaite continuité avec celui de la chapelle, ainsi que celui de la grande salle ancienne **1**. Il montre également que ce mur ouest était percé pour laisser place à une latrine double **f** qui se situait côté cour (fig. 4, fig. 15).

Grâce à M. Bellot, membre de la Société d'archéologie de l'arrondissement de Provins, professeur en exercice au lycée avant et après 1963, il a été possible de retrouver des documents concernant le mur sud **e-e**. Ce mur épais comportait vers le sud deux larges, hautes et profondes arcatures brisées, apparemment fermées au nord, et n'offrant pas de communication directe entre les jardins et l'intérieur de la cour ; au nord, le mur était rythmé, d'après les plans de 1963, par trois contreforts répondant à ces arcatures externes, encadrant en leur centre une arcature (39). Ce dispositif très étonnant pourrait suggérer l'existence d'un mur à trois arcades formant galerie ; cependant, ceci ne correspond ni à l'époque de construction, au plus tard le XIII^e siècle, ni à la fonction dudit

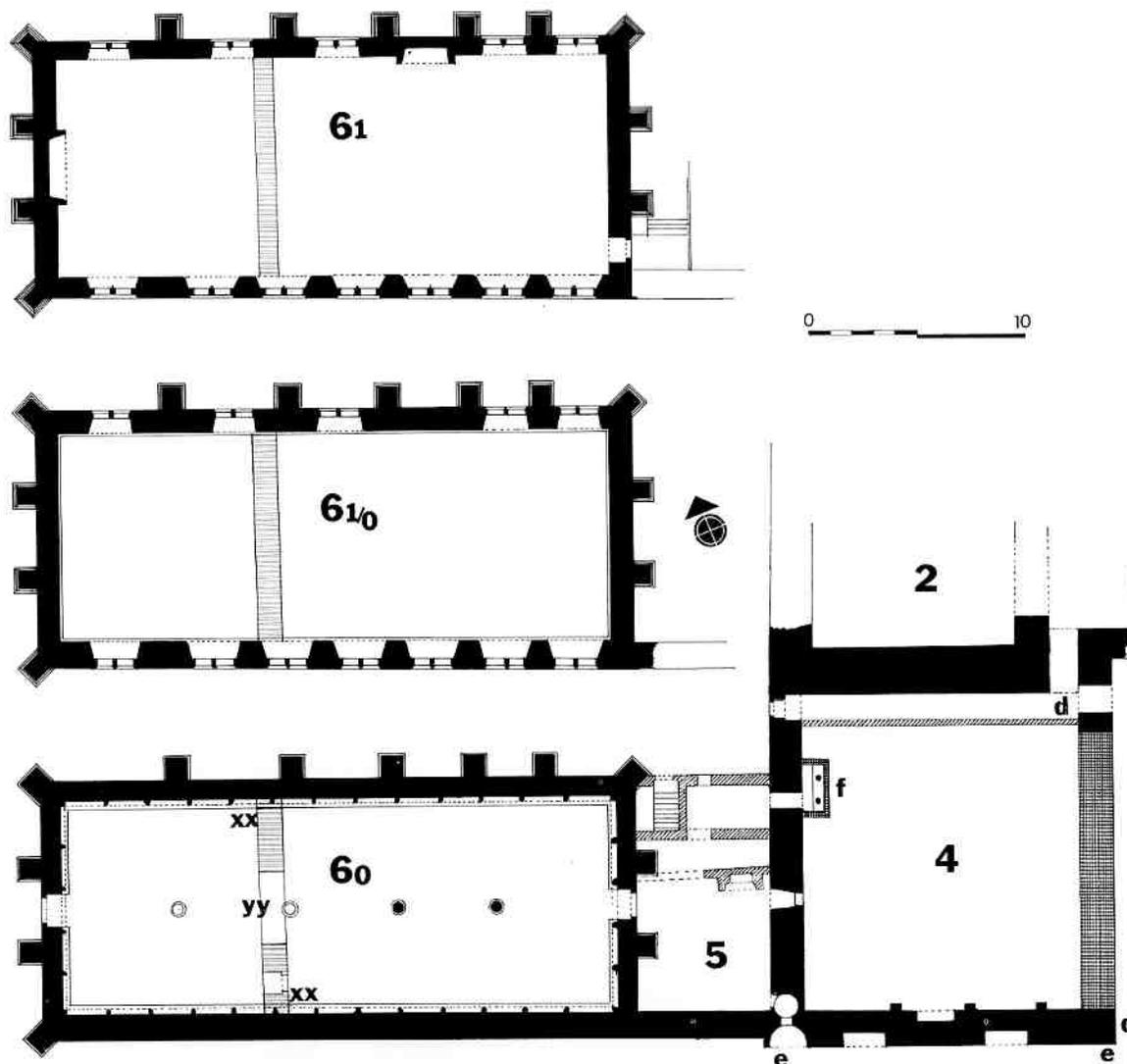


FIG. 15. — PLANS AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE LA GRANDE SALLE NEUVE ET DE SES ANNEXES
(RESTITUTION À PARTIR DES PLANS DES ORATORIENS (1671), DU RELEVÉ DE 1881, DES RELEVÉS DE 1963)

2 : Chapelle. 4 : Cour. 5 : Cuisine. 6 : Grande salle neuve au rez-de-chaussée, au niveau des soupiraux du rez-de-chaussée et au premier étage. En noir, bâtiments médiévaux attestés; en quadrillé, bâtiments de la même époque figurant dans le plan des Oratoriens, disparus par la suite; en hachures horizontales, mur de refend médiéval postérieur modifié au XIX^e siècle; en hachures biaisées, murs et bâtiments classiques.

dudit mur, épais comme un mur d'enceinte. On reste donc dans le doute sur la fonction de ce mur, avec ses arcatures interne et externe.

Quant à l'élévation de ces murs, elle est tout aussi problématique. Pour le mur est seulement, l'on peut voir l'élévation primitive dans le moignon qui demeure accroché à la chapelle : il s'avère qu'il était fort haut, montant jusqu'au niveau des fenêtres de la chapelle.

Quelle était la fonction de cette cour ? Encadrée par des murs épais, elle semble bien avoir joué au XVII^e siècle le rôle de cour de service prolongeant le reste des bâtiments de l'aile est. Mais ce rôle est celui qu'elle a joué au temps où le palais était complet; la présence même de murs épais ne doit-elle pas suggérer une fonction antérieure différente, peut-être celui d'un bâtiment couvert ? L'élévation primitive du mur **d-d** s'en accommoderait fort bien; la totale absence de fenêtres de la nef du bâtiment 2, à l'étage, vers cette cour, tend à confirmer que celle-ci n'était

pas à ciel ouvert primitivement. On verra en comparant le palais de Provins à celui de Troyes que l'hypothèse n'est pas dénuée de fondement (fig. 23). Malheureusement, il est impossible de trancher sur cette question aujourd'hui, compte-tenu de la disparition totale des vestiges.

CONCLUSION SUR L'AILE EST

L'analyse des divers constituants de l'aile est fait apparaître une structure plus complexe qu'elle ne semble *a priori*. Y prédominent deux éléments, pour les époques les plus anciennes : la partie inférieure du bâtiment 2, qui pourrait fort bien avoir constitué la résidence princière primitive, avant d'être reconvertie en chapelle; le bâtiment 1, dont la fonction de grande salle ne laisse subsister aucun doute, reléguant le bâtiment 2 comme chapelle.

Bien que les preuves archéologiques manquent singulièrement, on fera néanmoins une hypothèse dans cet article; hypothèse suivant laquelle le bâtiment 2 fut, de tous les bâtiments du palais, le plus ancien, pour sa partie inférieure tout au moins. Lui succéda le bâtiment 1, jouant le rôle de grande salle à côté du logis primitif.

Cet ensemble peut être assurément attribué aux prédécesseurs d'Henri I^{er}, sans que l'on puisse fixer raisonnablement sa date de construction : au moins peut-on remarquer que l'intérêt de la dynastie blésoise sur Provins



FIG. 16. — VUE DE LA FAÇADE NORD DE LA GRANDE SALLE NEUVE, LORS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE 1883
(Bibliothèque municipale de Provins)

se renforça à partir du milieu du XI^e siècle, ce qui devrait empêcher de se tourner vers des époques plus anciennes.

Il paraît clair que l'action d'Henri I^{er} se porta essentiellement dans la restructuration et l'agrandissement du bâtiment 2, devenant 2-3, destiné à devenir chapelle double. Si l'on en juge par le décor du chœur neuf, situé au premier étage du 3, cette restructuration n'était pas terminée à la mort du comte, puisque l'on travailla aux chapiteaux des arcatures à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. De la même façon, le décor des fenêtres de l'étage de la grande salle ancienne prouve qu'une restauration, si ce n'est un achèvement, fut menée au début du XIII^e siècle.

Il n'est pas improbable que le programme du comte Henri I^{er} engloba également le secteur sud, aujourd'hui cour 4 cette cour aurait pu être le logis comtal, après la réaffectation du bâtiment 2 en chapelle.

L'AILE SUD

L'aile sud a été sans aucun doute la plus remaniée, au point d'être souvent considérée comme un pur pastiche du XIX^e siècle (fig. 15-22). Il est vrai que la restauration de 1883 l'a travestie d'une façon radicale, alors même que les Oratoriens s'étaient déjà livrés à de copieuses modifications sur le programme originel.

Deux bâtiments la constituaient à l'origine. En premier lieu, les cuisines, dont les Oratoriens nous apprennent qu'elles se situaient en 5, coïncée entre le bâtiment 6 et la cour 4. En second lieu la grande salle neuve 6, qui constitue un passionnant défi pour l'archéologue. On commencera par analyser cet édifice, dans la mesure où les cuisines n'en ont été très vraisemblablement qu'un corollaire.

LA GRANDE SALLE NEUVE (bâtiment 6)

Quatre photographies prises lors de la restauration de 1883 et le plan des Oratoriens (fig. 2) des années 1671, permettent heureusement de déchiffrer le faux et le vrai dans cet édifice (fig. 16, 18, 20).

La structure générale. Le bâtiment se présente aujourd'hui comme un bâtiment rectangulaire de 28 m par 12, à deux niveaux sous un comble aménagé avec lucarnes.

Les contreforts. Ce rectangle est pourvu à ses angles nord-est, nord-ouest et sud-ouest de contreforts diagonaux à ressauts sans larmiers, couverts d'un chaperon à larmier (fig. 3 et 4); ses faces est et ouest conservent aujourd'hui encore deux contreforts orthogonaux (qui ne demeurent à l'est qu'au premier niveau). Le plan des Oratoriens montre que la face nord était également pourvue de tels contreforts, dont quatre furent arrachés en 1883, le cinquième ayant disparu dès 1671 pour laisser place à une porte (fig. 17). En revanche, la façade sud ne paraît pas avoir jamais comporté de contreforts, hormis celui de l'angle sud-ouest (fig. 19); ce mur se prolongeait continûment vers l'est jusqu'au mur e-f de la cour 4. Ceci prouve que le bâtiment, lorsqu'il fut construit, fut conçu en même temps que son raccordement à la cour; en revanche, il était isolé sur les autres côtés.

La répartition des contreforts au long de la façade nord était des plus curieuses, puisque leur interdistance s'accroissait à mesure que l'on progressait de l'est vers l'ouest (fig. 15, fig. 17). Cette curiosité ne s'explique par aucun motif struc-

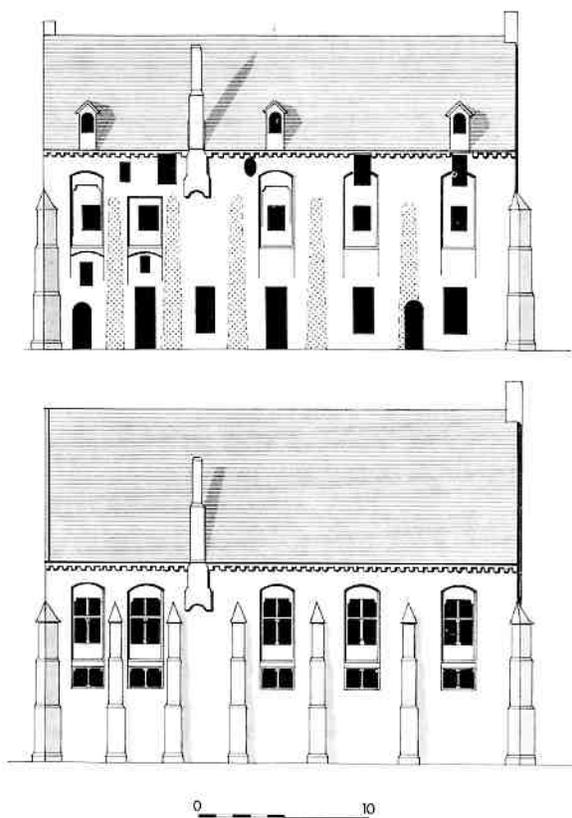


FIG. 17. — ÉLÉVATIONS NORD DE LA GRANDE SALLE

En haut, état avant restaurations des années 1882-1883; en bas, restitution libre.



FIG. 18. — VUE DE LA FAÇADE SUD DE LA GRANDE SALLE NEUVE, LORS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE 1883
(Bibliothèque municipale de Provins)

turel; elle a eu, en revanche, une conséquence sur la répartition des percements au long de cette façade (à moins, bien sûr, qu'il faille voir l'enchaînement dans l'autre sens).

La structuration horizontale. — Le bâtiment, dans son état actuel, est séparé en deux par un épais mur de refend au rez-de-chaussée (fig. 15, **xx-xx**); ce mur détermine aujourd'hui à l'est un grand réfectoire, à l'ouest un espace recoupé en bureaux. Le mur est orné d'arcatures gothiques dont aucune n'est ancienne; le mur en vis-à-vis à l'est lui répond, mais on y reconnaît des arcatures d'origine. Ce mur de refend ne se prolonge pas au niveau supérieur, contrairement à ce qui se passait avant la restauration.

Les photographies de 1883 prises à l'intérieur permettent d'identifier un mur de refend dans la même zone; mais, outre qu'il se prolongeait au premier étage où il supportait une cheminée, il ne possédait aucune arcature. Bâti en mauvais appareil, on y voyait au sud une porte à coussinets bouchée, de facture médiévale (fig. 20, fig. 15, **xx**); une très grande ouverture y avait été percée pour donner communication entre les salles de part et d'autre (fig. 15, **yy**). Ces photos montrent clairement que le refend n'était pas contemporain de la maçonnerie primitive, puisqu'il recoupait de façon inélégante l'une des arcatures de la face sud. Or, si l'on recoupe les photos de 1883 avec l'analyse actuelle, c'est tout au long des quatre murs intérieurs du bâtiment que, sans interruption, les arcatures se développaient.

Les plans et le devis des Oratoriens confirment l'existence, dès 1671, de ce refend coupant le bâtiment en deux; il est mentionné à plusieurs reprises dans le devis. Au rez-de-chaussée, il délimitait vers l'ouest la « grande salle » de l'époque; à l'est, l'espace était recloisonné en couloir, vestibule, chapelle, et réfectoire. En 1822, la « grande salle » formait la chambre de M. le Principal; elle possédait un cabinet sur le jardin, deux cabinets sur la cour (40).

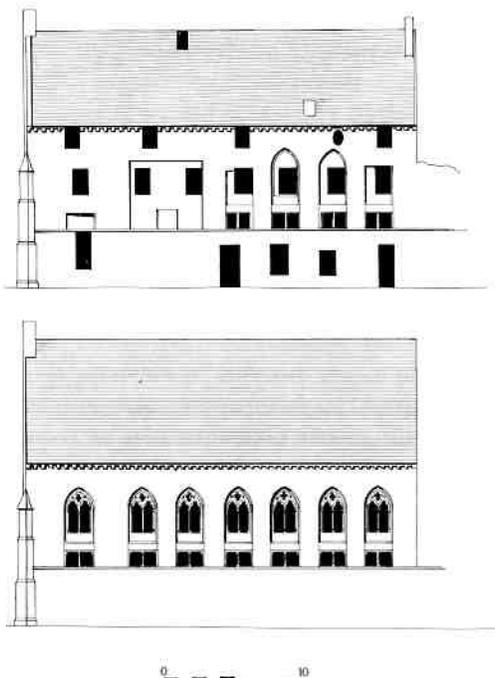


FIG. 19. — ÉLÉVATIONS SUD
DE LA GRANDE SALLE NEUVE

En haut, état avant restaurations des années 1882-1883 ;
en bas, restitution libre.

ce découpage vertical était moderne, puisqu'au temps des Oratoriens ne sont mentionnés que deux niveaux, sans référence aux combles aménagés.

Le rez-de-chaussée (fig. 15). Comme on l'a vu, les photos de 1883 permettent de postuler que ce niveau se composait primitivement d'une salle unique, bordée sur toutes ses faces par des arcatures gothiques (fig. 21).

Les arcatures. Ces arcatures, hautes d'environ trois mètres, sont formées par des tores tout simples en arc brisé à scotie en quart de rond, retombant sur des colonnettes à chapiteaux dont deux subsistent de l'état ancien (fig. 22). Il s'agit de chapiteaux à corbeille un peu écrasée : l'un d'eux est décoré de feuilles à filets prononcés, se terminant par des crochets repliés sur eux-mêmes ; dans l'autre, le décor est formé de feuilles aux contours irréguliers, qui enveloppent la corbeille sans crochets. On peut sans grand risque les attribuer à la première moitié du XIII^e siècle, peut-être même le second quart si l'on en juge par le second chapiteau. Les colonnettes prenaient appui sur une banquette de pierre continue qui semble indiquer une fonction publique à cette salle (fig. 21).

Les accès. Des accès primitifs de la salle, on ne sait plus rien. Les photographies de 1883 montrent que l'état actuel relève de l'invention pure et simple. Tout au plus peut-on voir, dans la photographie montrant le pignon ouest du bâtiment, le sommet d'un arc entre les deux contreforts, arc qui pourrait avoir été l'archivolte d'un portail d'entrée (fig. 16). Par ailleurs, sur le pignon oriental existait une communication avec les cuisines ; on y reviendra en les étudiant.

Au premier étage, le mur de refend qui existait encore séparait en 1671 une « grande salle », située sur celle du rez-de-chaussée, d'une autre salle ; ces deux espaces furent entièrement reclus en sept chambres destinées sans doute aux pères (deux à l'ouest du mur de refend, cinq à l'est), avec un grand couloir donnant sur la cour A. En 1822, le devis de restauration de l'édifice comptabilise neuf chambres au total à cet étage, avec un corridor.

Quels que soient ces usages tardifs, il apparaît que le bâtiment a fonctionné dans un premier temps sans cloisonnements internes, ce que montre la continuité des arcatures. Postérieurement, au Moyen Âge encore, il fut recoupé sur toute sa hauteur par un mur de refend séparant deux espaces de superficie différente ; au rez-de-chaussée, une porte au sud du mur de refend donnait communication d'un côté à l'autre, mais on ne sait rien pour le premier étage.

Sous les Oratoriens, le refend fut maintenu, alors que l'on cloisonnait les salles qu'il délimitait. Enfin, en 1883, le refend fut supprimé au premier étage, alors qu'on le reconstruisait presque totalement au rez-de-chaussée avec de fausses arcatures.

La structuration verticale. — Le bâtiment possède deux niveaux sous comble aménagés. En 1883, le premier étage était recoupé en deux, le bâtiment offrant donc trois niveaux sous combles aménagés ; cette disposition est attestée en 1822, avec trois chambres, un corridor, une bibliothèque au troisième niveau. Mais

L'éclairage. Les photographies de 1883 tendent à prouver que les arcatures gothiques étaient aveugles. L'éclairage primitif était donc situé au-dessus. C'est en examinant les photographies intérieure et extérieure de la face sud que l'on peut formuler quelques hypothèses sur cet éclairage, réalisé par des fenêtres rectangulaires à meneau vertical. Ces fenêtres étaient assises sur un ressaut du mur, qui apparaissait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; à l'extérieur, le ressaut se prolongeait vers l'est, confirmant la cohérence du bâtiment et du mur e-e (fig. 19).

Le restaurateur de 1883 a repris, en les modifiant légèrement, ces fenêtres; les photos de 1883 en confirment la mise en forme manifestement tardive (fin du Moyen Âge au plus tôt), avec un encadrement chanfreiné, arrondi à tous les angles ainsi qu'au raccord avec le meneau. L'examen attentif de la photographie extérieure montre, en outre, que ces fenêtres sont incluses, parfois maladroitement, à l'intérieur de piédroits descendant de l'encadrement des fenêtres du premier étage (fig. 19).

Bien que moins net, l'état en 1883 de la façade nord montre la même disposition, où les piédroits de l'encadrement des fenêtres du premier étage descendaient pour englober les fenêtres du rez-de-chaussée (fig. 17). On note, sur la photographie de 1883, le même retrait de maçonnerie surmontant les arcatures, et formant l'appui des fenêtres, que sur la face sud; cependant, il n'existait que sur le mur intérieur, non sur le mur extérieur (fig. 16).

Il semble donc que l'éclairage du rez-de-chaussée a été déterminé de façon commune avec celui du premier étage; or il n'est pas sans intérêt de constater que le rythme des ouvertures n'est aucunement en harmonie avec celui des arcatures internes, comme si, après la construction du mur à arcatures (fig. 21), le parti avait changé pour les parties hautes. En second lieu, les fenêtres à meneau visibles en 1883 résultaient manifestement d'une restauration, peut-être à la fin du Moyen Âge.

Le couvrement. La séparation d'avec le premier étage n'a pu se faire, de tout temps, que par un plancher. Les photographies de 1883, comme les descriptions anciennes, attestent d'un plancher reposant sur des colonnes circulaires à chapiteaux; celles-ci portaient des poutres perpendiculaires au grand axe du bâtiment. Il demeurait au moins deux de ces colonnes en 1883, sans doute même trois, à l'est du mur de refend; on peut, d'après la photographie, en restituer le pas (fig. 21). En revanche, il semble qu'après la construction du mur de refend, l'on fit disparaître les colonnes situées à l'ouest; en tout cas, en 1883, la salle de l'ouest était couverte par le moyen de quatre poutres maîtresses dans le grand axe du bâtiment (perpendiculairement à la situation originelle), les deux poutres latérales s'appuyant sur des corbeaux insérés dans le mur, et les poutres médianes reposant sur des poteaux de bois d'allure médiévale.

Une photographie de 1883 permet de discerner le décor sculpté du chapiteau d'une des colonnes; il se trouve que ce même chapiteau a été dessiné par Félix Bourquelot (41). Sous un tailloir carré, la corbeille très écrasée est ornée de feuilles amples et bien dessinées qui l'enveloppent complètement, rappelant le motif du second chapiteau des arcatures gothiques, et témoignant assurément d'une datation analogue.

Le plancher, tel qu'il existait encore en 1883, était conçu de telle sorte que les solives, dans le grand axe du bâtiment, tangentaient la courbe des ébrasements des fenêtres du rez-de-chaussée. Cette disposition avait pour conséquence que certaines des poutres maîtresses venaient s'encastrent dans les ébrasements des fenêtres! Il est probable que ceci résulta d'un abaissement volontaire du plancher, concomitant à la restructuration du premier étage en deux sous-niveaux.

Le premier étage. Dans son état actuel, le premier étage se présente comme une grande salle couverte par un plancher, amputée à l'ouest par un escalier montant aux combles aménagés. Au sommet des murs des faces nord et sud demeure une corniche à modillons, qui se prolongeait autrefois à la même hauteur sur les deux murs-pignons, attestant que le bâtiment n'a été ni surélevé, ni abaissé au cours du temps.

La structure primitive. — La disposition actuelle résulte de la restauration de 1883. On a vu plus haut que, préalablement à cette restauration, la salle était partagée en deux par le mur de refend montant de fond (fig. 15); les Oratoriens cloisonnèrent les deux espaces en sept chambres, dont on voyait les fenêtres sur la façade sud en 1883 (fig. 18, fig. 19), alors qu'au nord le couloir desservant les chambres s'éclairait par cinq fenêtres (fig. 16, fig. 17). Il existait une cheminée sur le mur de refend, en remplacement sans



FIG. 20. — VUE DE L'INTÉRIEUR DE LA GRANDE SALLE NEUVE PENDANT LES RESTAURATIONS DES ANNÉES 1882-1883

La vue est prise depuis le nord-est, regardant le sud-ouest
(Bibliothèque municipale de Provins)

doute des cheminées primitives supprimées. Plus tard encore, un niveau intermédiaire fut aménagé entre le plancher du premier étage, et son comble, de manière à augmenter le nombre des espaces habitables; les restaurateurs de 1883 supprimèrent cette disposition pour se rapprocher de l'état médiéval.

Mais la disposition due aux Oratoriens ne reflétait pas l'état primitif, certainement identique à celui du rez-de-chaussée, le mur de refend étant un remaniement de la fin du Moyen Âge.

L'accès à la salle. L'accès primitif à la salle s'effectuait par un escalier partant de la cour **A**, et montant le long du mur pignon est (fig. 15). Cet escalier n'avait primitivement aucune communication avec le niveau bas; en 1671, le devis des Oratoriens mentionne l'exécution d'un emmarchement et d'une porte pour permettre la communication directe entre rez-de-chaussée et premier étage (dispositions déjà enregistrées par le plan des Oratoriens).

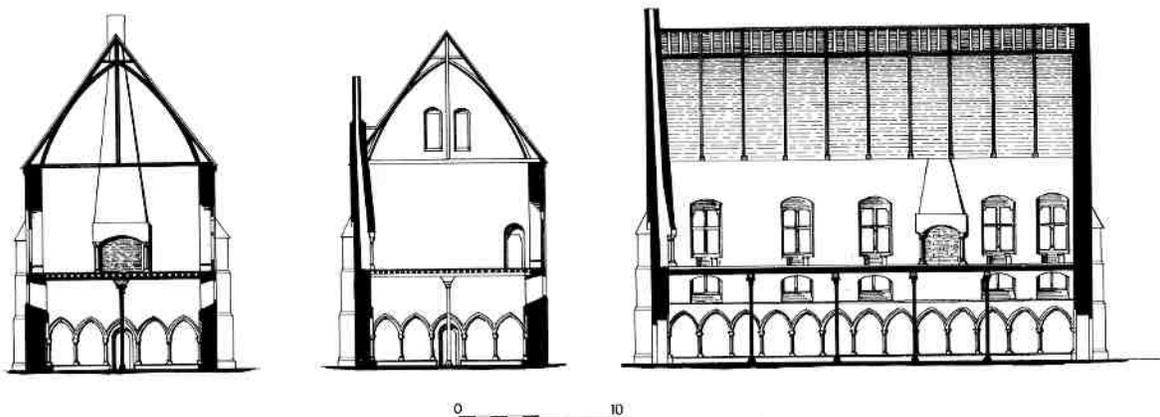


FIG. 21. — COUPES RESTITUÉES DE LA GRANDE SALLE NEUVE, D'APRÈS LE RELEVÉ DE 1881
De gauche à droite, coupe sud-nord, nord-sud, est-ouest.

La porte d'accès de l'escalier à la salle de l'étage devait se trouver au sud du mur est (fig. 15, fig. 21).

Le couvrement de la salle. Si le couvrement actuel de la salle résulte du réaménagement de 1883, qui supprima le sous-niveau pratiqué entre 1671 et 1883, il n'a rien à voir avec le couvrement primitif. Celui-ci serait impossible à déterminer s'il ne subsistait pas, tout en haut du pignon ouest à l'intérieur, les restes de la peinture primitive, faite d'un enduit à faux-joints rouge, marquant fort bien la limite supérieure d'une charpente lambrissée. Ces restes sont un témoignage précieux de l'état primitif, celui d'une grande salle couverte par un berceau lambrissé, sans doute peint (fig. 21).

L'éclairage de la salle. L'ensemble des fenêtres a été entièrement remanié, si ce n'est deux d'entre elles dont l'encadrement en arc brisé demeurerait encore sur la face sud, en 1883.

L'étude attentive de cette face permet de restituer le nombre primitif de fenêtres (fig. 18, fig. 19). En effet, outre les deux encadrements en arc brisé, demeuraient en 1883 les restes des autres : d'est en ouest, un encadrement rectangulaire, les deux encadrements d'origine, un second encadrement rectangulaire, un encadrement rectangulaire double, avec trace d'une partie centrale indiquant la bipartition primitive, enfin l'encadrement d'une fenêtre basse. Manifestement, la création de fenêtres en haut du mur fut la raison pour laquelle les encadrements primitivement en arc brisé furent abaissés, et remplacés par des encadrements rectangulaires.

On peut donc restituer, sur la face sud, sept fenêtres à archivolte brisée ; il ne subsiste plus le moindre indice sur leur aménagement et leur décor (l'élévation de la fig. 19 restituée n'est qu'une hypothèse, de même que le remplage restitué en 1883 pour les deux fenêtres gothiques conservées à cette époque).

Sur la face nord, il demeurerait en 1883 les encadrements de cinq fenêtres, bien rythmées entre les contreforts, sauf au droit de la cheminée latérale (fig. 16, fig. 17). Tous étaient couverts en arc segmentaire, sauf un qui avait été abaissé pour loger une fenêtre. On distinguait également, en 1883, la partie haute de la fermeture, constituée par un tympan assez haut porté par deux coussinets.

Ces fenêtres ont été restituées en 1883, non sans modifications sur le dessin d'origine : le restaurateur a diminué la hauteur des tympanes, et introduit des meneaux et des croisillons très lourds. Le dessin originel ne manque pas d'étonner, d'abord par sa forme totalement différente de celle des fenêtres sud, ensuite par son côté peu courant, si ce n'est rarissime au XIII^e siècle dans les édifices connus. Il n'existe cependant aucune raison de douter de leur attribution à la même époque que le reste du bâtiment, la présence des coussinets étant le gage de cette datation, quand bien même les arcs segmentaires évoqueraient plutôt le XIV^e siècle.

Comme on l'a remarqué plus haut, les encadrements des fenêtres du premier étage se prolongeaient autrefois vers le bas, pour englober les fenêtres du rez-de-chaussée.

Il reste enfin à signaler que la grande salle était éclairée par deux hautes fenêtres rectangulaires sur son pignon oriental. La moitié haute de ces deux fenêtres subsiste dans les combles ; les ébrasements en étaient dotés de feuillures, pour accueillir une fermeture, peut-être des vitraux. Le pignon ouest, quant à lui, était aveugle du fait de la présence de la cheminée principale ; les fenêtres qui y existaient en 1883 étaient, d'évidence, modernes.

Le chauffage. La salle était primitivement chauffée par deux cheminées. La cheminée principale se trouvait au pignon ouest ; il en demeure le sommet de la souche et du manteau dans les combles, encadré par les restes de peintures déjà évoqués.

Une seconde cheminée était ménagée sur la face nord ; la partie haute de la souche subsiste, ménagée en léger encorbellement, et se terminant par un cylindre à griffes restauré pour ce qui concerne son couronnement. On note sur la souche rectangulaire les solins marquant la pente primitive du toit, plus importante qu'aujourd'hui.

Rien, à l'intérieur de la salle, ne fournit plus le moindre renseignement sur ces deux cheminées et leur décor.

Interprétation du bâtiment de la grande salle neuve. L'analyse du bâtiment permet d'y reconnaître une grande salle, entamée dans le second quart du XIII^e siècle, qui subit au cours du temps bien des transformations.

La première campagne. Les quelques éléments de datation qui subsistent permettent de faire remonter au règne de Thibault IV, après sa prise de majorité en 1222, la mise en chantier de la grande salle neuve. Cette construction serait la marque de la volonté du jeune prince de reprendre le pas sur la pesante tutelle royale des années précédentes, comme le sera la prodigieuse floraison de constructions militaires sous son règne.

La présence des arcatures au rez-de-chaussée, la curieuse divergence entre parties basses et parties hautes me font penser qu'il put exister un programme primitif de grande salle en rez-de-chaussée ; on ne manquera pas de faire le parallèle avec la grande salle du palais de Poitiers, édifiée dans les dernières années du XIII^e siècle, dotée elle aussi d'arcatures et d'une banquette au long des murs (42). Il est possible que, dans cette hypothèse de programme, l'on ait pensé à éclairer la grande salle par de très hautes fenêtres, ce qui expliquerait alors les curieux encadrements montant depuis le dessus des arcatures.

Cette hypothèse expliquerait également la présence d'une porte d'accès dans le pignon ouest, au rez-de-chaussée, malgré sa position assez excentrée par rapport au reste de la cour. Cette formule, peu fréquente en France, d'une grande salle en rez-de-chaussée avec porte dans le mur-pignon s'observe à l'Échiquier de Caen, bâti dans la première moitié du XII^e siècle (43) ; elle est très fréquente en Grande-Bretagne.

Le changement de programme. Très rapidement cependant, le programme fut modifié, devenant celui d'une grande salle à deux niveaux, le niveau noble étant au premier étage. Le principe de l'accès semble bien prouver qu'il s'agissait d'un regret : en effet, l'escalier d'honneur était coincé dans le renforcement des cuisines, et donnait sur une porte totalement excentrée dans le pignon.

On peut estimer à treize mètres environ la hauteur de cette salle couverte par une charpente lambrisée, dotée de deux cheminées, et largement éclairée par cinq fenêtres au nord, sept fenêtres au sud, deux fenêtres au pignon est. Il ne demeure guère d'indices pour la datation ; cependant, les chapiteaux des colonnes supportant le plancher semblent prouver que l'aménagement se poursuivit sans interruption dans le second quart du XIII^e siècle sous Thibault IV.

Plusieurs éléments, dans cet édifice, retiennent l'attention. A commencer par les bizarreries architecturales, comme la progressivité du rythme des contreforts au nord, ou l'incohérence entre le nombre de

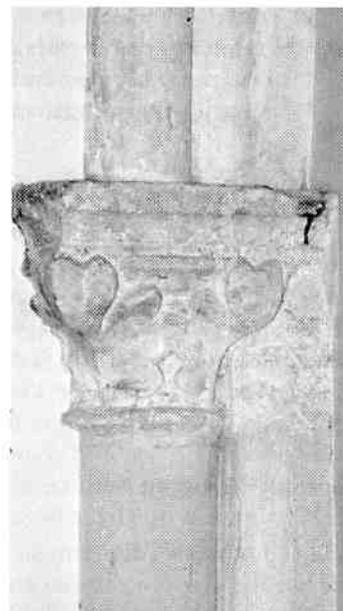


FIG. 22. — VUE D'UN CHAPITEAU DE LA GRANDE SALLE NEUVE

fenêtres au nord et au sud (même si l'on tient compte de l'emplacement de la cheminée), ou encore la non-similitude entre formes des fenêtres au nord et au sud. Sans qu'il s'agisse de bizarrerie, on retiendra également au nombre des curiosités le dessin des fenêtres du nord, véritablement atypique par rapport aux fenêtres couramment pratiquées à l'époque.

LA CUISINE (bâtiment 5)

De la cuisine, l'on ne sait quasi rien, si ce n'est qu'elle était voûtée. Bourquelot la décrivait ainsi : « la salle voûtée qui sert de cuisine est restée à peu près intacte ; on y distingue encore des colonnettes engagées dans la maçonnerie des murailles, et les débris d'un escalier conduisant à la chapelle » (44). Cette assertion est confirmée par les différents guides contemporains ; en 1822, le devis de restauration du Collège signale le blanchiment de la voûte de la cuisine, et l'équipement par un fourneau, une pierre d'évier, une gargouille. Le plan des Oratoriens (fig. 2) la figure cantonnée entre le pignon à contreforts est de la grande salle neuve, le mur sud de cette salle prolongé jusqu'à la cour 4, et un mur épais au nord à hauteur du second contrefort du pignon ; l'espace situé au-devant au nord ne fut clos par un petit mur prolongeant le goutterot nord de la grande salle qu'après 1671, comme le montre le devis des Oratoriens ; dans le petit local ainsi déterminé était l'accès à une latrine double f.

Les relevés directement antérieurs à la restauration de 1883 fournissent un plan un peu plus détaillé (fig. 15). La cuisine proprement dite était effectivement close par un mur au nord s'appuyant sur le deuxième contrefort du pignon de la grande salle ; c'est sur ce mur que s'appuyait la cheminée. Malheureusement, la coupe du bâtiment est trop sommaire pour que l'on y reconnaisse la voûte attestée par Bourquelot. Au nord, la superficie réduite par la cage de l'escalier droit de la grande salle était séparée en deux réduits, l'office et la lampisterie ; le premier était appelé en 1822 la « dépense » de la cuisine (45).

Les photographies de 1883 ne donnent malheureusement rien pour restituer l'aspect ancien : en effet, le bâtiment qui existait en ce lieu avant 1883 avait déjà été détruit lorsque furent prises les photographies. Au demeurant, la trace de sa toiture sur le pignon de la grande salle neuve prouve qu'il résultait du réaménagement des Oratoriens : cette toiture recouvrait l'espace clos au nord, et montait jusqu'au milieu des fenêtres du pignon.

On peut se poser la question du caractère contemporain — ou non, de cette cuisine avec la grande salle neuve ; sa situation devait bien convenir au Moyen Âge, d'autant qu'elle contrôlait le puits e. La situation de cuisines à proximité immédiate des Grandes salles n'était pas rare au XIII^e : on songerait ainsi aux cuisines de Coucy, voire aux cuisines de bouche du palais de la Cité à Paris ; enfin si Bourquelot n'a pas fait de confusion avec la grande salle elle-même, la présence d'arcatures et de colonnettes serait une preuve supplémentaire du caractère contemporain. Cependant le plan de 1882 antérieur aux restaurations la figure engoncée entre les contreforts du pignon est de la grande salle, l'escalier d'honneur qui passait au-dessus de sa voûte ; il représente son mur nord comme une simple cloison, contrairement au plan des Oratoriens qui représente un gros mur. Peut-être y eut-il, entre le Moyen Âge et la fin du XIX^e siècle, bien des modifications entâchant l'homogénéité entre la grande salle et sa cuisine.

LE PALAIS DE PROVINS ET LES PALAIS DES COMTES DE CHAMPAGNE

Il est possible, au travers de l'analyse effectuée, de mettre en évidence quelques traits d'évolution de l'ensemble palatial provinois, et de les comparer avec des palais contemporains.

L'ÉVOLUTION DU PALAIS PROVINOIS

La genèse du palais reste très obscure, et l'on en est réduit aux hypothèses dès lors que l'on aborde les périodes antérieures au milieu du XII^e siècle. Lorsqu'Henri I^{er} commença à modifier le palais, dans les années 1160, le noyau en était constitué par un ensemble tripartite, comprenant la grande salle ancienne 1, le bâtiment primitif de la chapelle (bâtiment 2), la cour 4 (sous sa forme de cour, ou sous la forme d'un bâtiment couvert) ;

cette phase constructive pourrait dater de la fin du XI^e siècle, ou du début du XII^e. Il n'est pas impossible que cet ensemble ait résulté d'une évolution plus ancienne : dans cette hypothèse, le premier élément du palais aurait été une salle à chambre dont le niveau bas du bâtiment primitif 2 de la chapelle serait le reste ; y auraient été adjoints un peu plus tard la grande salle ancienne 1, et la cour 4.

Dans le dernier quart du XII^e siècle, le palais subit une série de modifications, du temps d'Henri I^{er}. On peut admettre que l'élément essentiel de ces modifications résulta de la remise en ordre du *castrum* de Provins, avec la restauration du chapitre séculier de Saint-Quiriace, et la redéfinition consécutive de la partition, foncière comme spirituelle. Il est probable que c'est à cette époque que fut déterminée, de façon définitive, la limite nord-sud entre le domaine éminent de Saint-Quiriace, et celui du comte ; à cette époque également fut lancé le chantier de la nouvelle collégiale. La partition spirituelle fut aussi importante, puisque le comte fonda une collégiale indépendante de Saint-Quiriace en son palais. Nul étonnement donc si les chartes de l'époque mentionnent aussi fréquemment le palais provinois, comme on l'a vu au début de cet article : le secteur castral était en pleine mutation.

Au plan monumental, le chantier essentiel qui en résulta fut la création de la chapelle collégiale double à partir du bâtiment primitif 2, qui fut alors étendu, surélevé, remodelé. On peut admettre aussi que ce fut en ce dernier quart du XII^e siècle que l'ensemble palatial prit sa place au sein de la zone souveraine de l'est de l'éperon provinois. Les modifications se poursuivirent au long du règne d'Henri I^{er}, et durant ceux, plus troublés, de ses successeurs : ce n'est qu'à la fin du XII^e siècle que furent terminées les arcatures de la chapelle.

L'aile nord, affectée à la prison et aux greniers, fut-elle édiflée en cette fin du XII^e siècle ? Sa totale disparition empêche de prétendre à toute tentative de datation ; on peut imaginer, en tout état de cause, que la fonction de greniers était inhérente au rôle économique du palais, alors que celle de prisons s'imposait en raison de la fonction de justice de l'édifice.

Mais le renouvellement majeur fut le fait de Thibault IV dans le second quart du XIII^e siècle, se traduisant par l'édification de la grande salle neuve perpendiculairement à l'ensemble préexistant, et par la rénovation de la grande salle ancienne. La grande salle neuve avait manifestement pour vocation de remplacer, en tant que siège du pouvoir et de la justice comtaux, la grande salle ancienne, cette dernière étant sans doute spécialisée en vue de la résidence, ce qui justifierait le remplacement de ses fenêtres par de belles fenêtres gothiques. Ainsi le palais se dotait-il d'une aile orthogonale à l'aile primitive, face aux jardins.

LE PALAIS DE PROVINS ET LE PALAIS DE TROYES

Les possessions comtales champenoises furent certainement marquées par la construction de palais en des lieux nombreux ; mais, très souvent, ces palais furent castraux. Il n'existe guère qu'un autre site comparable au plan de son importance à celui de Provins : celui de Troyes, capitale du comté de Champagne et de Brie.

Le palais comtal de Troyes. Ce palais a été malheureusement détruit à la Révolution, de même que la collégiale Saint-Étienne qui le jouxtait ; il en demeure un plan dû à l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Bochet de Coluel entre 1753 et 1769, ainsi qu'un dessin perspectif dû à A.-F. Arnaud en 1837 (46). On ne cherchera pas ici à l'analyser dans le détail ; mais il est important d'en analyser la structure (fig. 23, 1).

Le palais était adossé à la collégiale Saint-Étienne, d'axe perpendiculaire à celui de l'édifice laïc ; la collégiale avait été fondée vers 1157, et l'acte de dotation par le comte Henri I^{er} mentionne qu'elle se situait *juxta domum meam* (47). Je rejoindrai P. Héliot dans l'analyse qu'il fait des actes antérieurs (1100-1120) mentionnant un *novum castellum* : l'auteur excluait qu'il ait pu s'agir du palais, cette dénomination désignant à coup sûr le château conquis sur l'enceinte gallo-romaine, ce qui lui valut l'épithète de neuf (48). Pour autant, ceci ne signifie pas que le palais dont le plan nous a été rapporté par Coluel, et la perspective par Arnaud, date de la fondation par Henri I^{er} d'un ensemble cohérent palais-collégiale à l'extérieur de l'enceinte primitive, gallo-romaine, de Troyes.

Le palais se présentait comme un édifice compact dont l'élément majeur était la grande salle B. Bâtie sur un niveau inférieur à usage de cave, celle-ci offrait un premier niveau d'apparat percé de fenêtres gothiques, accessible par un « grand degré » à trois pans tout à fait caractéristique des coutumes médiévales, ce d'autant qu'il était précédé, selon Arnaud, par un « billot sur lequel on coupait le poing aux criminels ». M. Whiteley a récem-

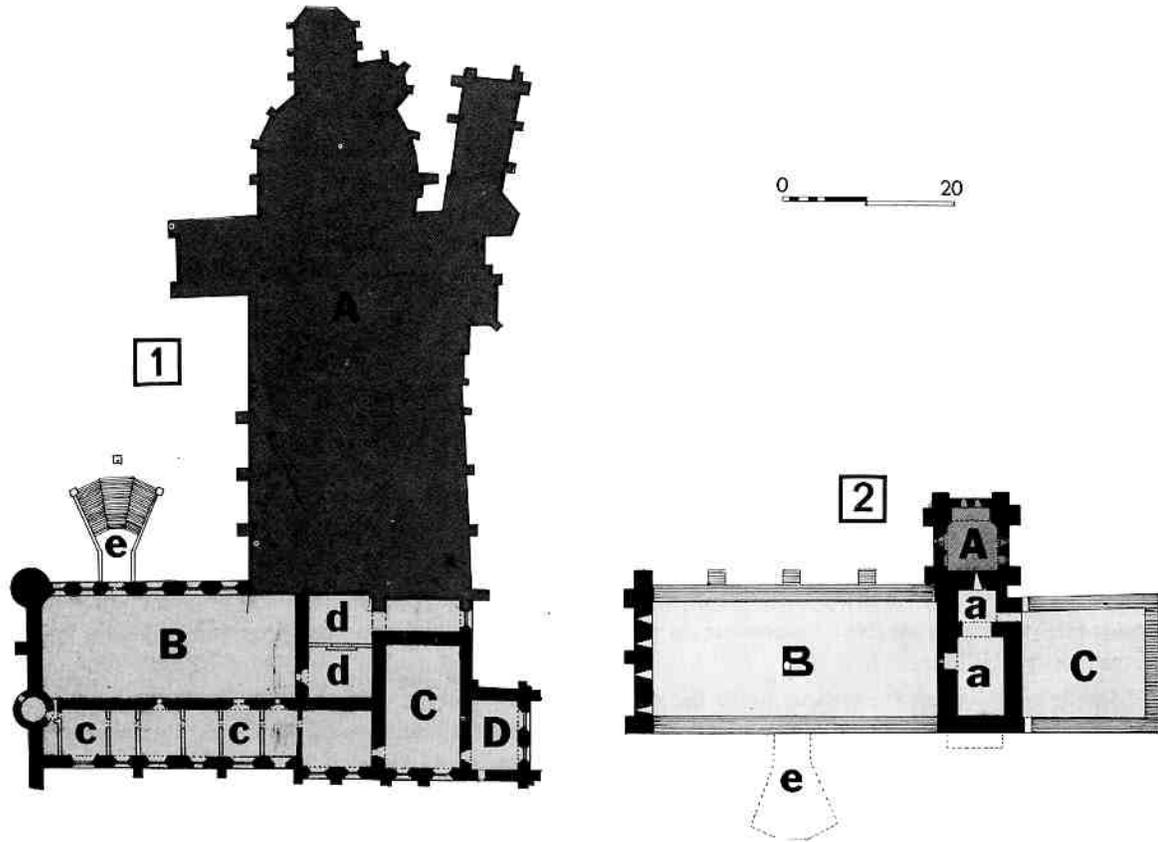


FIG. 23. — COMPARAISON DES PLANS DES DEUX PALAIS COMTAUX DE PROVINS ET DE TROYES

- 1 : Plan schématique du palais de Troyes, d'après le plan de Coluvel au XVIII^e siècle. A : Collégiale Saint-Étienne. B : Grande salle. C : Logis comtaux. D : Chambre (?). d : Tribune comtale. e : Grands degrés. 2 : Plan du palais primitif de Provins. A : Chapelle du comte Henri I^{er}. B : Grande salle ancienne. C : Logis (?). a-a : Chapelle primitive (?). e : Grands degrés (reconstitution libre).

ment donné quelques idées nouvelles sur ces escaliers d'honneur, mieux encore de justice, pour montrer leur rôle dans la symbolique féodale (49).

Cette grande salle formait l'élément principal d'un grand rectangle flanqué par une tour rectangulaire D. A son revers était un grand couloir e-c divisé par plusieurs cloisons ; derrière la collégiale était la tribune des comtes d-d, avec des chambres en retrait ; enfin, l'on reconnaissait une petite salle C donnant sur la tour rectangulaire qui manifestement constituait la chambre comtale D, la petite salle étant la chambre de parement, la salle semi-publique.

De Troyes à Provins au XII^e siècle. Ce qui frappe, par rapport à Provins, est la présence évidente d'un secteur résidentiel bien distinct de la grande salle, quand bien même il ne fut peut-être pas contemporain de la grande salle. Un second aspect frappant est la compacité du palais tricassin, par rapport à un palais provinois déployé. Une dernière différence tient au caractère ouvert du palais tricassin ; celui de Provins fut fermé, par une enceinte propre, avec séparation du cloître Saint-Quiriace.

La structure générale. Il existe cependant un élément constant, dans les deux palais : celui d'un édifice religieux perpendiculaire à la grande salle. Et, si l'on transpose Troyes à Provins, la structure linéaire du premier palais de Provins, alignant la grande salle, le pignon de la chapelle, la cour qui fut peut-être un bâtiment aux époques anciennes, n'est pas si éloignée de la structure tricassine.

Manifestement, la structure du palais tricassin remonte à la fondation, quand bien même ses fenêtres ont été, d'après Arnaud, transformées au début du XIII^e siècle. Comment ne pas faire la relation avec la grande salle ancienne de Provins, où l'on a vu que les fenêtres du premier étage furent reprises ? Le dessin d'Arnaud n'exclut pas que cette reprise ait pu être contemporaine dans les deux sites.

Les grandes salles. Cependant, la grande salle ancienne de Provins, avec ses 16,5 × 42 mètres, était de superficie nettement plus importante que celle de Troyes, qui n'avait que 13 × 30 mètres. Mais, à vrai-dire, rien n'indique que le bâtiment de la grande salle ancienne de Provins n'ait été recoupé intérieurement par des cloisons, à l'image du palais tricassin.

Dès lors, on ne peut exclure que la grande salle ancienne de Provins ait revêtu un aspect proche de celle du palais tricassin. Salle à deux niveaux, niveau inférieur à l'usage de caves, niveau supérieur à fonction noble, vraisemblablement desservi à l'origine par un « grand degré » donnant dans la cour A.

La résidence à Provins. Au-delà, on reste dans un doute total sur la mise en forme des parties strictement résidentielles à Provins ; se trouvaient-elles, suivant le schéma tricassin, au sud de la chapelle, auquel cas elles auraient occupé la zone de la cour 4 ? C'est là une hypothèse assez séduisante.

Il existe, pour étayer cette hypothèse, deux éléments. D'abord, et on l'a déjà remarqué, la hauteur du mur oriental qui était celle d'un bâtiment à étage ; ensuite le décor, tel que le témoignage de Marcel Bellot nous le retrace. Jamais on n'aurait prévu dans une cour à vocation de services, au demeurant non vue du reste du palais, un décor à arcatures. Alors, s'agissait-il du premier niveau d'une *camera* comtale ?

Si l'on admet cette hypothèse, le fonctionnement du palais provinois au XII^e siècle est très proche de celui du palais tricassin : la chapelle s'articule entre salle d'apparat et résidence privée. Je suis pour ma part enclin à en faire l'hypothèse ; mais alors se pose la question de la fonction de ce que l'on a appelé jusqu'ici la nef de la chapelle. Était-elle espace religieux, ou zone de transition entre l'espace public et l'espace privé, donnant sur l'espace religieux comme à Troyes ? Cette question est à mettre en relation avec la fonction primitive du bâtiment de la chapelle, qui aurait pu être civile.

Le XIII^e siècle à Troyes et à Provins. En définitive, l'analyse du palais provinois pourra décevoir, en ce qu'elle n'apporte pas de réponse définitive sur les raisons de l'évolution de l'ensemble princier. Sauf à attribuer la construction de la grande salle neuve à la seule volonté d'ostentation du comte Thibaud IV, on reste démuné pour proposer une logique, qu'elle soit chronologique ou fonctionnelle.

Au-delà même de cette première interrogation, le doute demeure sur les fonctions résidentielles à l'intérieur du palais. La proposition faite ici d'une « chambre » occupant primitivement le secteur de la cour 4, reste singulièrement fragile ; si l'on ne s'y prête pas, alors la question de la place de cette fonction résidentielle reste sans réponse.

Mais, au-delà de ces interrogations, le palais provinois, comme d'ailleurs celui de Troyes, fournissent la preuve qu'existent des édifices princiers destinés uniquement à l'ostentation, où l'appareil militaire n'avait aucune place. Bien au contraire, le décor architectural avait la primeur, s'imposant dans un cadre urbain à la bourgeoisie montante, soucieuse d'affirmer sa richesse par les mêmes arguments. Ceci à côté d'une fortification traditionnelle, pleine d'un symbolisme féodal : il est tout à fait significatif qu'à Provins comme à Troyes, le siège du pouvoir « civil » n'ait pas coïncidé avec la marque du pouvoir féodal, contrairement par exemple à Paris, où le palais de la Cité accueillait côte à côte la grande salle et la tour maîtresse féodale.

Sans doute n'est-il pas déraisonnable de songer que cette disposition qui résultait de coutumes anciennes, identifiant et séparant les fonctions civiles et militaires, se reproduisit dans la seconde moitié du XIV^e siècle, avec la floraison des palais princiers urbains.

- (1) On se bornera à citer les deux principaux ouvrages de référence : M. de Maillé, *Provins. Les Monuments religieux*, Paris, 1^{re} éd. 1939, 2 vol. ; 2^e éd. Chartres, 1975. J. Mesqui, *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Âge*, Paris-Genève, 1979.
- (2) L'architecture civile de Provins n'a été jusqu'à présent qu'effleurée, et des édifices aussi importants que la Grange aux Dîmes, l'hôtel de Villegagnon, anciennement hôtel Renier Accorre, attendent d'être étudiés. On lit donc avec d'autant plus de plaisir la récente étude de P. Garrigou-Grandchamp, *Les maisons canoniales de Saint-Quiriac à Provins*, dans *Provins et sa région*, 1991, n° 145, p. 65-116, qui amorce par un aspect jusqu'à présent peu étudié, celui des maisons canoniales, cette architecture civile méconnue.
- (3) F. Bourquelot, *Histoire de Provins*, 2 vol., Paris-Provins, 1839-1840 ; *Histoire de Provins et de sa région*, ouvr. coll. sous la direction de M. Veissière, Toulouse, 1988 ; M. Veissière, *Une communauté canoniale au Moyen Âge, Saint-Quiriac de Provins*, Provins, 1961.
- (4) Sur le partage de 1157, voir les ouvrages cités en note 3. Sur l'organisation du cloître, voir P. Garrigou-Grandchamp, art. cité en note 2. Il semble que le statut « réservé » du cloître fut plus ou moins respecté au cours du temps. L'inventaire de 1516 atteste d'une telle spécialisation ; en revanche, les relevés contenus dans le « Livre Pelu » de Saint-Quiriac semblent montrer que d'autres occupants purent, suivant les époques, occuper certaines maisons du cloître. Voir J. Mesqui, *Le cloître Saint-Quiriac et l'organisation du « castrum » primitif à Provins*, dans *Provins et sa région*, 1993, à paraître.
- (5) 1161 : chartre publiée par M. Veissière, *Une communauté canoniale au Moyen Âge. Saint-Quiriac de Provins*, Provins, 1961, p. 241-242. 1164 : (*in palatio meo*) chartre publiée par J. Mesqui, *Provins...*, *op. cit.*, p. 189. 1165-1166 : (*in palatio meo Pruvini*) chartre mentionnée par H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, Paris, 1858-1869, t. III, p. 349, n° 131. 1172-1173 : (*in palatio meo Pruvini*), chartre mentionnée par H. d'Arbois, *Histoire...*, *op. cit.*, t. III, p. 362, n° 202. 1175-1176 : chartre mentionnée par H. d'Arbois, *Histoire...*, *op. cit.*, t. III, p. 367, n° 236. 1176 : (*Pruvini, in palatio meo*), chartre publiée par M. Veissière, *Une communauté...*, *op. cit.*, p. 264-271.
- (6) Cette statistique est obtenue d'après les actes analysés par H. d'Arbois, *Histoire...*, *op. cit.*, Catalogue d'actes, t. III, p. 325-399, en y ajoutant les chartes publiées par M. Veissière.
- (7) Pour l'histoire de la chapelle des comtes, voir M. de Maillé, *Provins...*, *op. cit.*, t. I, p. 177-187.
- (8) V. Carrière, *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins*, Paris, 1919, n° 44, p. 75-76. La mention *juxta aulam* ne préjuge pas, à mon sens, de la proximité immédiate de la propriété en question par rapport au Palais. En effet, jamais les censiers du Temple ne permettent d'identifier une propriété sous cens du Temple (ou de l'Hôpital Saint-Jean, qui lui succéda) à proximité immédiate du Palais.
- (9) A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, Paris, 1904-1914, t. II, p. 68-69.
- (10) 1340-41 : A. Longnon, *op. cit.*, t. III, p. 310. 1355 : *Liber pilosus* de Saint-Quiriac, ms. 220 de la Bibliothèque municipale de Provins. Voir J. Mesqui, *Liber Pilosus Sancti Quiriaci, Le livre Pelu du chapitre Saint-Quiriac*, juillet 92, manuscrit déposé à la Bibliothèque municipale de Provins, et aux Archives départementales de Seine-et-Marne, cote 100 J 306, actes n°s 156 et 338.
- (11) Archives nationales, XC^c 101^b, pièce 256, publiée par J. Mesqui, *Provins...*, p. 205-208.
- (12) Censier de Saint-Quiriac pour 1516, Archives nationales Q1* 1431-1432, fol. 70-71.
- (13) M. Veissière, *Chronique ancienne de Provins d'après Pierre-Claude Rivot*, dans *Provins et sa région*, 1968, n° 122, p. 135-136.
- (14) *Histoire de Provins et de sa région*, p. 202. Voir aussi M. Veissière, *Études seine-et-marnaises. Archives et histoire*, Provins, 1992, p. 168-174.
- (15) M. Veissière, art. cité en note 13, p. 137, et *ouvr. cité* en note 14.
- (16) Archives nationales, S 6792.
- (17) M. Brenet, J. Forgeas, Cl. Boisset, *Travaux effectués au lycée Thibault de Champagne*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, 1964, n° 118, p. 45-47. Les auteurs regrettaient que les travaux aient été aussi hâtifs, alors même que l'on identifiait, dans les substructions du futur bâtiment en arc de cercle, une nécropole peut-être liée à l'église Saint-Pierre.
- (18) Plans archivés aux Services techniques de la ville de Provins, retrouvés par M. Bellot. Ces plans ont été dressés par A. Dubard de Gaillarbois, A. Dory et R. Villeneuve, Architectes D. P. L. G. et signés le 28 mars 1963, en vue d'être joints à l'appel d'offres de restauration lancé par le Ministère de l'Éducation nationale. Ils comprennent des plans détaillés à chaque niveau des bâtiments, avec figuration de l'existant et des travaux à faire, ainsi que des élévations et des coupes.
- (19) Bibliothèque municipale de Provins, cartons 1M2, 1M4, 1M5, 1R14, 1R16, 1R18. Ces dossiers, très récemment répertoriés, sont conservés à la Bibliothèque ; ils font manifestement partie des Archives communales. Les plans de la consultation de 1881 y sont conservés en nombre important, de façon relativement anarchique, mais multiple ; en effet, les relevés furent imprimés, de telle sorte qu'un nombre important fut archivé dans chaque chemise.
- (20) Archives départementales de Seine-et-Marne, 4 OP 379/1. Les cartons récemment répertoriés à la Bibliothèque municipale de Provins fournissent un appoint à ce dossier, mais l'on n'y retrouve malheureusement pas les éléments manquants.
- (21) Bibliothèque municipale de Provins, carton renfermant des documents iconographiques sur Provins, chemise 5, palais des comtes de Champagne, photographies signées P. Magnac, 1883.
- (22) Voir note 16. Les plans sont conservés aux Archives nationales sous la cote N IIII Seine-et-Marne 46¹⁻³.
- (23) Voir J. Mesqui, art. cité en note 4.
- (24) Voir la publication de ce manuscrit par M. Veissière, *Chronique ancienne de Provins*, dans *Provins et sa région*, n° 122, 1968, p. 155, n°s 151 et 152.
- (25) Voir J. Mesqui, manuscrit cité en note 10, acte 877. On trouve, dans les *Mémoires de Claude Haton*, publiés par F. Bourquelot, Paris, 1857, t. II, p. 617-618, la confirmation de cette identification. Les mémoires relatent, à l'année 1570, l'érection du collège « en la maison de tout temps commune aux grandes escolles, qui est joignant la porte première à monter de l'église de St-Pierre au cloître de St-Quirisc et les prisons de la Salle du roy... ».
- (26) J. Mesqui, *Provins...*, *op. cit.*, p. j. 28, p. 205-206.
- (27) Voir les photographies conservées dans les dossiers d'Archives municipales cités en note 19.
- (28) G. Lebœuf, *Guide dans Provins et ses environs*, Provins, 1884, p. 92. E. Ditsch, *Guide-Itinéraire descriptif, historique et archéologique de Provins*, Provins, 1905, p. 143 (cet ouvrage n'est pas fiable au plan des datations, voire même des descriptions, non réactualisées après les travaux de 1883-1884).
- (29) Sur la justice à Provins, bien peu a été écrit jusqu'à présent. Les *Actes et comptes de la ville de Provins (1271-1330)*, publiés par J. d'Auriac et M. Prou, Montereau, 1935-1937, fournissent des indications précieuses. Quarante-sept actes sont des comptes rendus de décisions de justice échevinale ; plusieurs d'entre eux confirment que la tour était la geôle échevinale (voir par exemple p. 150, affaire Drouin d'Allibaudières en 1295 ; p. 248-249, affaire Jacqueline la Piquette en 1320, etc.). En revanche, cinq actes témoignent de l'existence de la justice prévôtale parallèle, et complémentaire à celle des échevins ; celle-ci, après avoir constaté un vol un rapt ou un meurtre, ne pouvait que déférer à la justice prévôtale. Mais elle pouvait à loisir bannir de la commune (le plus souvent en cas de doute), acquitter, ou justement déférer.

- (30) Archives de Seine-et-Marne, 40 P 679/1.
- (31) Le décor peint est encore visible aujourd'hui; F. Bourquelot l'avait relevé de façon sommaire dans les dessins qu'il a laissés à la Bibliothèque de Provins, carton renfermant des documents iconographiques, enveloppe 5, palais des comtes de Champagne (retrouvé par M. Bellot).
- (32) Voir M. de Maillé, *Provins. Les monuments religieux*, t. I, 2^e éd., Chartres, 1975, p. 100-102, fig. 52.
- (33) Archives de Seine-et-Marne, 40 P 679/1 : les comptes des travaux de 1883-1884 mentionnent en particulier le remplissage de la brèche de la façade nord de la chapelle, effectués en régie, sans que l'on identifie ce que pouvait être cette brèche.
- (34) Archives de Seine-et-Marne, 40 P 679/1 : les comptes de 1883-1884 mentionnent le percement de cette porte en remplacement d'une autre, suite à la suppression de l'escalier d'accès extérieur au premier étage.
- (35) Archives de Seine-et-Marne, 40 P 679.
- (36) Marquise de Maillé, *Provins...*, *op. cit.*, pages citées en note 7. L'analyse de la marquise est excellente, malgré l'inexactitude des plans, et certains détails non vus.
- (37) J. Mesqui, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t. I, Paris, 1991, p. 106.
- (38) Voir sur ce sujet E. Impey, art. à paraître dans les actes du colloque *Manorial domestic buildings in England and northern France*, novembre 1990, organisé par la Society of Antiquaries, Londres.
- (39) Photographies retrouvées par M. Bellot.
- (40) Archives de Seine-et-Marne, 40 P 679/1.
- (41) Dessin retrouvé par M. Bellot à la Bibliothèque de Provins, carton renfermant des documents iconographiques sur Provins, enveloppe 5, palais des comtes de Champagne.
- (42) Y. Labande-Mailfert, *Le palais de Justice de Poitiers*, dans *Congrès archéologique de France*, 1951, p. 37.
- (43) M. de Bouiard, *Le château de Caen*, Caen, 1979, p. 70-75, optait, dans le cas de cet édifice, pour une grande salle à deux niveaux : le portail de l'étage aurait été déplacé au XIV^e siècle, lors de la suppression du plancher. Cependant, ses tentatives de démonstration ne sont nullement convaincantes, et je préfère en rester à la réalité lisible aujourd'hui.
- (44) F. Bourquelot, *Histoire de Provins*, *op. cit.*, t. I, p. 380.
- (45) Archives de Seine-et-Marne, 40 P 679/1.
- (46) Plan Bochet de Coluel : Archives municipales de Troyes. Dessin perspectif publié par A.-F. Arnaud, dans *Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube*, Troyes, 1837, p. 26. L'auteur, qui n'a pas vu le palais tel qu'il le représente, indique que ce dessin perspectif résulte d'une réduction de « celui qu'avait pris à la chambre obscure feu L. Rondot quelques années avant la Révolution ». J'adresse ici tous mes remerciements à M. Brice Collet, spécialiste de l'histoire des fortifications anciennes de Troyes, qui a bien voulu m'envoyer toute la documentation utile à ce sujet.
- (47) 1157 : Acte publié par E. Chapin, *Les villes de foire de Champagne des origines au début du XIV^e siècle*, Paris, 1937, p. j. 1, p. 281-282.
- (48) P. Héliot, *Sur les résidences princières bâties en France du X^e au XIII^e siècle*, dans *Le Moyen Âge*, t. 61, 1955, p. 37, n. 37. L'hypothèse de l'auteur contredisait l'hypothèse émise par E. Chapin, *Les villes...*, *op. cit.*, qui supposait que la mention *novum castellum* se distinguait d'un *vetus castellum*, alors que plus probablement l'épithète « neuf » fut donné au château par rapport à l'enceinte gallo-romaine, lorsqu'il fut construit à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle, cet épithète lui restant par la suite.
- (49) M. Whiteley, *Deux escaliers royaux du XIV^e siècle : les « grands degrez » du Palais de la Cité et la « grande viz » du Louvre*, dans *Bulletin monumental*, 1990, p. 133-151.